

YPREMA

La grave de MÂCHEFERS : UN MATÉRIAU



YPREMA

La grave de MÂCHEFERS :
UN MATÉRIAU

sommaire

page

- 5 Saint-Thibault-des-Vignes : l'initiation
- 11 Lagny-sur-Marne : la professionnalisation
- 43 Reims Métropole : une solution gagnant-gagnant
- 65 Un nouveau modèle pour des plateformes modèles ?



L'histoire des mâchefers à YPREMA n'est pas une histoire banale. « *C'est une histoire... qui fonctionne à l'envers !* », explique Claude Prigent. D'une certaine façon, en un quart de siècle d'exploitation des mâchefers, YPREMA semble en effet revenue à son point de départ. Sauf que... ce quart de siècle lui a permis d'explorer, d'expérimenter, et au final de valider un modèle de production réfléchi et solide : toute une histoire, parsemée de découvertes et de coups de théâtre, de déconvenues et de satisfactions, avec à la clé une plateforme de traitement des mâchefers devenue, au fil des ans, une vitrine des bonnes pratiques en la matière. Si la méthode expérimentale peut être longue et parfois douloureuse, elle permet d'identifier et de peaufiner un modèle, pour peu que l'on sache tirer les leçons de ses erreurs.

Voilà comment YPREMA a appris en recyclant...



Chapitre 1

Saint-Thibault-des-Vignes : l'initiation

Tout commence en 1991, avec les difficultés que rencontre le SYCTOM de Paris pour évacuer ses mâchefers. Le SYCTOM de Paris rassemble une centaine de communes : c'est dire si l'organisation de collecte et gestion des déchets traite des volumes importants. Trois usines – Saint-Ouen, Ivry et Issy-les-Moulineaux – en assurent l'incinération. Or l'entreprise chargée de récupérer les mâchefers en sortie d'usine se retrouve avec des stocks saturés, donc un problème de commercialisation.

• DES DÉBUTS PROMETTEURS

Dépanner un client...

« Le Directeur du SYCTOM nous a dit : « Prenez au moins une usine ! » Pourquoi pas ? L'entreprise travaille beaucoup sur Marne-la-Vallée. Elle ne rencontre donc guère de difficulté à trouver un terrain, afin d'y entreposer les chargements. C'est à Saint-Thibault-des-Vignes, le long de la Francilienne. Au printemps 1991, YPREMA s'installe sur les lieux pour traiter les dépôts. C'est un site de stockage sur lequel travaillent Martin Dos Santos et Bonaventure Luséko N'Tangu – un site d'une efficacité redoutable, puisqu'il gère alors 150 000 tonnes par an.



Bonaventure Luséko N'Tangu

Une plateforme artisanale

Le processus est basique : « On criblait le mâchefers pour lui donner une granulométrie, en retirant les gros éléments, et on l'utilisait en sous-couche pour les routes », raconte Claude.

Saint-Thibault dispose d'un grand terrain, ce qui facilitait le travail : les stocks en cours de maturation sont rangés par lots, dans l'ordre chronologique, tout autour du périmètre de l'installation. Bonaventure guide les camions au futur emplacement pour y benner leur chargement.

Jean-Luc Dimanche, du laboratoire d'YPREMA, vient régulièrement faire les analyses pour suivre l'état de maturation. Deux mois sont généralement nécessaires avant de pouvoir passer à l'étape suivante : le criblage.

Le site dispose d'une seule et unique cribleuse. Comme elle est mobile, il suffit de la déplacer jusqu'au tas à traiter. Elle fait donc régulièrement le tour du site. C'est une trémie avec une grille de 40 et des barreaudages transversaux sur lesquels Martin déverse les mâchefers. Les blocs de mâchefers trop gros pour passer la grille sont écrasés par le godet de la chargeuse et reversés dans la trémie.

L'ébauche d'un processus de transformation

Le système permet d'éliminer les grosses ferrailles en les faisant tomber de l'autre côté de la machine. Bonaventure les récupère à la main. C'est une avancée par rapport au *modus operandi* de l'époque : les entreprises de TP qui s'approvisionnaient en mâchefers directement auprès des usines d'incinération utilisaient encore le matériau brut, les "mâchefers gamelles", baptisés ainsi parce

qu'on y trouve des boîtes de conserves. En retirant les ferrailles, revendues par ailleurs, YPREMA ébauchait donc un processus de transformation.

Un produit basique...

L'organisation était minimale : pas de panneaux pour repérer les lots, pas de géomembrane pour protéger le sol, pas de liant pour améliorer la structure du matériau produit. On en était aux balbutiements. « *Mais c'était très efficace* », constate Bonaventure. Et tout était à l'avenant : la simple roulotte de chantier comme local pour les deux salariés et la facturation au jugé, en fonction de la taille du camion qui venait charger les produits. Ce n'est qu'en 1992 que la bascule arrivera. Et bien sûr pas d'informatique : ils disposaient d'un cahier dans lequel ils notaient d'un côté les livraisons – sur la base des bons de pesés fournis par les camions – de l'autre les ventes. « *Nous établissions des bons manuels, avec un carnet à souche* », explique Bonaventure. C'est au siège qu'ils étaient saisis sur informatique : « *150, parfois 200 tous les jours !* », raconte Maryse qui était chargée de la corvée ! Elle n'aura de cesse que la plateforme soit informatisée, à l'instar des autres sites de l'entreprise. Ce sera chose faite vers la fin de l'année 1992.

...mais qui se vend bien

Et le produit se vend. L'entreprise Yves Prigent SA est le premier client de la plateforme. Puis d'autres suivent, comme Récipon – un voisin de l'entreprise – Beugnet TP, Terraf, Razel – des entreprises de travaux publics. Si Récipon vient chercher ses produits, la plupart se font livrer. YPREMA dispose de deux camions, et en affrète d'autres en tant que de besoin : Jet TP est le transporteur



« *Mâchefers gamelles* »



« *Grave urbaine* »

attitré. Au siège, le responsable d'exploitation Albino Rodrigues, est chargé de l'organisation des transports.

• LES PREMIÈRES DIFFICULTÉS



Martin Dos Santos

Au printemps 1992, le SYCTOM sollicite à nouveau l'entreprise. Cette fois, il s'agit de s'occuper des trois usines. Pourquoi pas, puisque tout semble fonctionner pour le mieux ? YPREMA accepte le marché... et c'est là que les problèmes commencent : « *On avait triplé les tonnages ! Stockés le long de la Francilienne, on ne voyait que ça !* », explique Claude.

Trois usines... et les ennuis commencent !

Aussi, trois mois plus tard, patatras ! un jour de juin, Martin appelle : la DRIRE vient de passer. Elle impose l'arrêt de la plateforme : « *Je n'avais jamais entendu parler de ce service. La DRIRE ? C'était qui ? De quel droit venaient-ils arrêter le travail ?* » Claude Prigent prend son téléphone... et se retrouve convoqué le lendemain matin au siège, à Savigny-le-Temple. « *Là, ils me passent un savon !* ». L'entreprise doit arrêter la réception des mâchefers et libérer le terrain fin juin. « *Nous avons un tel stock que c'était physiquement impossible. Je leur ai dit non. Et je me suis engagé à tout libérer fin novembre, avant l'entrée en vigueur des nouvelles réglementations imposant une plateforme étanche – la nôtre ne l'était pas : c'était un remblai en terre recouvert de 30 cm de mâchefer. Ils ne nous ont pas cru. Mais c'est pourtant ce qu'on a fait !* »

Une fois le terrain libéré, la DRIRE réclame une étude de sol et impose de passer par le BRGM : « *ce qu'il y a de mieux en France* ». Début décembre, leur laboratoire passe faire des carottages. Il recherche les métaux lourds. Les résultats sortent en janvier : « *Il n'y avait rien à part quelques traces non significatives. Pas grand-chose non plus dans l'eau. Nous n'avions pas pollué le sol. On s'en sortait bien !* ».

Une double leçon

Surtout, pour Claude, c'est l'occasion d'une prise de conscience et d'une double leçon. Le clignotant de l'environnement s'est allumé avec l'intervention de la DRIRE. L'année 1991 a marqué en effet le début d'une véritable réglementation du matériau, dont on craint l'éventuelle toxicité : les collectivités ne veulent pas prendre de risque. C'est un point essentiel dont YPREMA devra tenir compte pour l'avenir. Mais dans le même temps, YPREMA a pu valider que les mâchefers n'avaient pas eu d'impact sur l'environnement du site, contrairement aux idées reçues. Cette assurance conforte l'entreprise dans ses choix.



Chapitre 2

Lagny-sur-Marne : la professionnalisation

Courant 1992, dans le cadre de la nouvelle réglementation, le SYCTOM avait lancé un appel d'offres pour le traitement des mâchefers des trois usines d'incinération parisiennes. Fort de l'expérience de Saint-Thibault, YPREMA comptait bien y répondre. Mais l'entreprise avait encore beaucoup à apprendre...

- L'INSCRIPTION DANS UNE LOGIQUE RSE¹

Une formidable opportunité !

Vers le début de l'année 1992 s'était posé la question de rédiger une circulaire réglementant les mâchefers. Bien que ces matériaux fussent utilisés depuis des années, cette rédaction s'avérait un casse-tête : aussi étonnant que cela puisse paraître, les analyses effectuées sur ces produits étaient rares ! En pratique, YPREMA était pionnier sur le sujet : l'exploitant de l'usine d'incinération d'Ivry-sur-Seine ne disposant pas des caractéristiques de ses mâchefers, Claude

¹ Responsabilité sociétale de l'entreprise

Prigent lui avait proposé d'en réaliser une analyse complète : après six mois d'études, les résultats étaient justement sortis à l'été 1992.

Mais au-delà de ça, pour répondre à l'appel d'offre, il lui fallait anticiper le texte en préparation². De plus, YPREMA devait monter un dossier d'autorisation pour la future plateforme qui serait classée comme ICPE³.

« *On n'avait jamais fait ça. En fait, je ne comprenais pas grand-chose à l'évolution de cette réglementation, raconte Claude. Aussi, en janvier, je me suis inscrit à des formations sur le sujet.* » Il y croise un intervenant, Gabriel Ullmann, qui va lui apporter un appui non négligeable. Et tout s'éclaire pour lui : les notions de déchet ultime et de déchet inerte, comme la logique des textes parus sur le sujet.

Un tournant sociétal

Il comprend que ce qui se passe est essentiel : cette démarche réglementaire est une vague de fond. Plus rien ne sera comme avant. Et il en tire toutes les conséquences : se conformer aux textes règlementaires est une chose. Intégrer dans son fonctionnement l'exigence de l'environnement en est une autre : c'est le chemin que va choisir YPREMA. « *Il suffit de trouver les bons matériaux, de rassembler les bonnes compétences, et on est parti pour vingt ans !* » Fort de cette certitude, Claude Prigent dépose donc sa réponse à l'appel d'offres en septembre 1992. YPREMA est retenue pour l'une des usines, à la surprise de son principal concurrent.

² La circulaire sortira en mai 1994

³ Installation Classée pour la Protection de l'Environnement

Concertation et développement durable

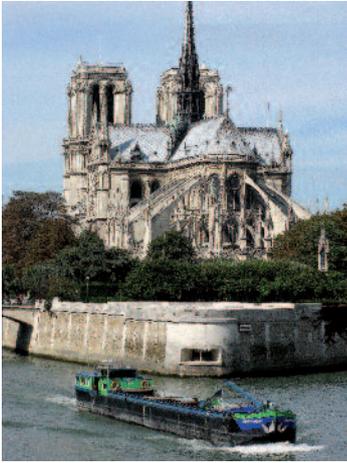
Au printemps 1993, quand YPREMA démarre le montage du dossier d'autorisation, elle fait appel à Gabriel Ullmann. Il lui recommande la création d'une commission de concertation – une CLEC⁴ – pour accompagner l'évolution du dossier et convaincre les réticents. Une première réunion est organisée. Objectifs et contraintes réglementaires sont expliqués à un public un peu clairsemé, mais où les associations de protection de l'environnement sont fortement présentes : Gabriel Ullmann est allé les chercher. Un vrai dialogue s'installe : « *Ce qu'on disait, c'était du bon sens ! Alors tout s'est bien passé* ». Une série de réunions va ainsi rythmer la démarche et permettre d'enrichir le projet, grâce à cet échange avec les associations. C'est un vrai travail avec toutes les parties prenantes, dans une logique de développement durable avant la lettre.

Gabriel Ullmann fait travailler pas loin de dix spécialistes en géologie, géotechnique, rejet dans les eaux, rejet dans les airs... et accompagne YPREMA dans les démarches d'autorisation, pour les aspects juridiques, techniques ou administratifs : une étude d'impact très complète qui garantit à YPREMA un "dossier en béton" ! Le travail est tellement fouillé qu'il permettra au site de passer directement à la norme ISO 14001, en 1999, et que la démarche servira de modèle aux autres installations de l'entreprise. « *Avec ce dossier, les explications que nous avons données et la maquette réalisée par l'architecte, Dominique Montassut, on a marqué des points !* », estime Claude.

⁴ Commission Locale d'Etudes et de Concertation

PRÉSERVER L'EAU !

En 2007, YPREMA adhère à la charte Sables en Seine. « *C'est l'UNICEM qui en était à l'origine, explique Gérard Bertrand. L'objectif était que les entreprises reliées à l'eau aient le moins d'impact possible sur leur environnement* ». Une centaine de points sont répertoriés, de nouveaux axes d'amélioration dégagés. « *Cela correspondait mieux, industriellement parlant, à nos sites que l'ISO 14001, que l'on a décidé d'abandonner à la même date* ».



Le fluvial comme mode de transport !

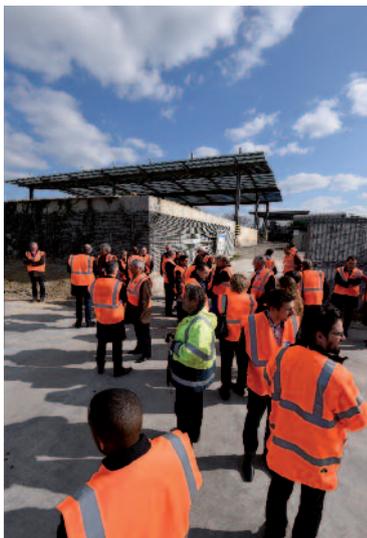
Des transports écologiques

Dans le même esprit, YPREMA opte pour des transports écologiques. Le site de Lagny retenu pour le projet est en bord de Marne. La réponse à appel d'offre prévoit donc que les matériaux de l'usine d'incinération d'Ivry-sur-Seine seront transportés par péniche : « Avec cette configuration, on a bluffé les gens du SYCTOM, et c'est aussi pour cela qu'on a eu le marché ! ». En janvier 1995, au moment de signer l'ordre de service pour construire la plateforme de Lagny, le SYCTOM n'en revient pas : comment une PME a-t-elle pu décrocher une telle autorisation⁵ ? Au point que leurs services demandent à voir l'original ! Mais l'affaire est lancée.

L'année suivante, c'est la construction. Le compte à rebours de la commercialisation commence : le projet fait la Une de l'YPREMA Matériaux du mois de mai. Le numéro d'octobre titre : *Ecograve, J-30*. Le numéro suivant annonce *le jour J* ! La plateforme de Lagny ouvre ses portes aux mâchefers de l'usine d'incinération d'Ivry en septembre... même si tous les travaux ne sont pas terminés.



⁵ En juillet 1994, YPREMA obtient l'autorisation de réaliser sa plateforme et de l'exploiter.



Une des CLEC à Lagny-sur-Marne

DES CONCERTATIONS « POUR DE VRAI »

À Lagny, les CLEC organisées tous les deux ans avec les riverains sont l'occasion concrète de traiter les problèmes éventuels. Ainsi, la Marne sépare l'installation de plusieurs immeubles résidentiels. Or une rivière ne permet pas d'arrêter le bruit. « Les gens étaient gênés par les bip-bip des chargeurs, le matin. C'est vrai que nous commençons à 6

heures et demi, explique Sébastien Antonio. Tout le monde n'est pas réveillé à cette heure-là ! Entre professionnels, ce sont des choses auxquelles on ne pense pas. Ça nous a fait changer notre façon de travailler. » Les cris du lynx moins agressifs sont ainsi venus remplacer les "bip-bip" suraigus.

Un fil rouge : le développement durable

La logique de développement durable et de responsabilité sociétale qui a présidé à la réponse à appel d'offres va rester un fil rouge. Les échanges avec les riverains sont institutionnalisés : des CLEC sont organisées pour leur permettre de visiter les installations et poursuivre le dialogue : Lagny en connaîtra 19 en 20 ans. Quant aux transports écologiques, YPREMA franchit une étape supplémentaire au début des années 2000, en optant pour... la traction hippomobile !

Trois chevaux pour une péniche

Le halage était avant tout le choix d'un moyen de transport approprié. Mais c'était aussi une solution qui s'inscrivait davantage dans le développement durable... et également un outil de communication.

Les collectivités publiques étaient soucieuses de s'impliquer dans le développement durable. Mais quoi faire ? C'était la question. Quand YPREMA propose cette solution au SIETREM, Michel Ricart, son Président, et Président également de l'agglomération du Val-Maubuée, adhère tout de suite à cette idée originale. Les élus souhaitent devancer l'application de la réglementation européenne en matière d'équipements, avec le traitement des fumées, la possibilité de récupérer l'énergie produite... C'est dans cet esprit qu'ils pensent moderniser l'usine d'incinération. La proposition d'YPREMA – assortie de la construction d'une barge en aluminium – vient compléter à point nommé leur stratégie. Et l'impact de la décision va dépasser toutes les espérances... une fois les réticences vaincues...



Michel Ricart

Convaincre les actionnaires

« Je me rappellerai toujours cette demande de Claude Prigent, rapporte le photographe Eric Morency. L'idée avait un coût. Il fallait convaincre ses actionnaires. Il m'a demandé de réaliser un film avec des exemples de halage hippomobile, et plus généralement des exemples d'utilisation de chevaux dans différentes activités. » Il s'agit de démontrer que la méthode n'a rien d'anecdotique. Que cela a tout son sens.

C'était juste après la tempête de 1999. Le magnifique parc du château de Champs avait été dévasté par le vent. Ce domaine public servait de résidence aux chefs d'État africains que le Général de Gaulle recevaient en France, dans les années soixante. Pour dégager les arbres abattus en minimisant les dégâts pour le parc, on avait fait appel à des chevaux de trait. Ils tiraient les billes de bois. Eric les filme. Il fournit également des images d'autres usages : notamment des bateaux halés par des chevaux, près d'Angers, pour promener les touristes...

Les médias en parlent

Les arguments portent : le choix du halage est décidé. En 2003, l'entreprise achète Guily Glaz, une péniche Freycinet de 45 mètres de long, et lance la construction d'un autre bateau, Rosily. C'est un choix novateur, et sur le plan de la communication c'est une réussite. « Les médias ont adhéré très rapidement : les télévisions



HALAGE SUR LA MARNE ET SYSTÈME D

Un architecte naval nantais avait conçu la barge Rosily : un véritable prototype. Après des essais sur le canal de Nantes à Brest, entre Châteaulin et Châteauneuf, elle avait été acheminée à Lagny-sur-Marne par la route. Mais encore fallait-il trouver un mode d'emploi !

L'entreprise s'investit. Et réfléchit ! Il faut inventer le système de chargement à l'usine d'incinération. Comment faire en sorte que le passage de la corde ne soit pas gêné par les multiples bites d'amarrage qui bordent le port ? La réponse ne se trouve dans aucun manuel ! *« C'est un salarié d'YPREMA qui a trouvé la solution en créant une structure en métal qui*

permet à la corde de glisser sur toute la longueur du quai », raconte Eric Morency.

Il fallait également trouver quelque chose pour la bavette de déchargement : la barge ne peut pas être collée au quai lorsqu'elle

accoste. Or il n'est bien sûr pas question que du mâchefer tombe dans la Marne au cours du déchargement. Aucune faille dans le process n'est tolérable : le mâchefer exige une rigueur absolue. Comment faire ? *« La solution n'existait pas sur catalogue ! »*

YPREMA va inventer la sienne. De petits détails ? Certes, mais qui sont en fait essentiels car ils conditionnent la faisabilité du projet.

« Les forces de l'entreprise se sont mises en branle : on va y arriver ! Une vraie émulation pour trouver une solution pérenne ! Bien sûr, ceux qui étaient impliqués dans le développement du halage prenaient fait et cause pour le projet. Pour les autres, il y avait des interrogations. Après tout,



les camions, c'était facile... »

En 2004, les trois postiers bretons Kirch, Kadou et Kaïfa tirent leurs premiers chargements sur la Marne.

locales et régionales, France 3, M6. Et ça a fait parler du mâchefer. Des films d'entreprise également, comme ceux réalisés par le Port de Paris, même si ce n'était pas toujours le sujet principal. Comme c'était très visuel, ça a attiré... ».

Les deux embarcations seront baptisées ensemble, à Lagny, en juin 2004. Yvan Bourgnon, sera le parrain de Guily Glaz, Isabelle Autissier marraine de Rosily. « Tous ceux que je rencontre encore aujourd'hui et qui ont participé à l'événement, m'en parlent spontanément, raconte la technicienne commerciale Sylvie Lopes. C'était fou qu'une entreprise remette en activité le halage ! Ça a fait beaucoup de bruit en Seine-et-Marne ! » Les écoles du département se pressent pour visiter. Et le SIETREM – exploitant de l'usine d'incinération de Saint-Thibault – demande systématiquement une démonstration de traction hippomobile à l'occasion de sa journée portes ouvertes annuelle. Initialement, plusieurs tractions étaient organisées, ponctuant l'après-midi. Mais les visiteurs désertaient le SIETREM pour ne pas les manquer ! Aussi, la démonstration finit-elle par simplement clôturer la journée, en apothéose.

L'économie circulaire en pratique

YPREMA ira encore plus loin en proposant que les eaux de récupération des mâchefers de Saint-Thibault soient réutilisées par l'usine d'incinération pour éteindre son propre mâchefer en sortie de four. Après analyse de l'eau, l'usine sera convaincue et des canalisations seront aménagées sous le chemin de halage : « C'est comme ça que nous avons vraiment mis en œuvre les principes de l'économie circulaire », conclut Gérald Bertrand, ancien Directeur des travaux.



Le baptême de Rosily par Isabelle Autissier en présence de Yvan Bourgnon, Michel Ricart, et Claude Prigent



Vincent Basuyau

• L'INDUSTRIALISATION

Cette volonté d'être irréprochable sur le plan écologique est insuffisante pour assurer le succès. Pour tenir la distance, « *il ne suffisait pas d'être bon*, explique Claude Prigent. *Il fallait être très bon* ».

Une plateforme "prototype"

Aussi, pas question de se contenter des fonctionnements mis en œuvre sur la plateforme de Saint-Thibault. YPREMA a pris une dimension industrielle dont témoigne l'embauche en cette même année 1995, d'un ingénieur des Mines de Douai expérimenté : Vincent Basuyau. Lagny sera le prototype de cette nouvelle orientation : plus de groupe électrogène ; un bâtiment industriel de bonne facture, et non plus une roulotte de chantier ; des aménagements paysagers qui rendent l'endroit plus agréable. Côté production, l'installation est d'emblée bien conçue, aussi évoluera-t-elle peu par la suite. La plateforme, recouverte d'une géomembrane protégée entre deux feutres, avec 10 cm de sablon et 30 de béton concassé⁶, est équipée de trois piézomètres : l'eau fait l'objet d'une analyse annuelle dont le résultat est communiqué à la DRIEE.

Un processus plus performant

À l'origine, six salariés travaillent sur le site. Une bande transporteuse de 48 mètres de long relie le quai à la plateforme. La pelle décharge les mâchefers et les transfère sur la trémie. Au bout du tapis, un overband réalise un premier déferraillage. Les mâchefers sont alors stockés pour maturation, selon les

⁶ Conformément à la réglementation



*Geomembrane protégée entre deux feutres,
équipée de trois piézomètres*

indications du chef de centrale et de son adjoint qui organisent la plateforme et gèrent les stocks, soigneusement rangés par lot. Tout est suivi sur ordinateur, notamment la géographie des stocks. Les semaines sont figurées à l'écran par des "patates" sur lesquelles on inscrit les lots, au fur et à mesure des livraisons. La responsable de la bascule et Jean-François, l'adjoint de Martin, tiennent le fichier à jour quotidiennement. Chaque lot est repéré par un panneau.

Le bassin à ciel ouvert qui recueille les eaux d'égoutture est équipé d'une pompe : en été, elle permet d'arroser les mâchefers en cours de maturation pour favoriser l'évaporation et réduire les poussières : c'est plus économique que d'utiliser de l'eau de ville. Le laboratoire passe faire des prélèvements afin de

BARBECUES SUR LE SITE !

À son arrivée à Lagny en 1997, Bonaventure y trouve la tradition des barbecues hebdomadaires : « *C'était une équipe jeune et soudée ! Chacun faisait son boulot. Mais une fois par semaine, le vendredi, nous faisons les courses pour manger tous ensemble. Je ne sais pas qui a institutionnalisé ça à YPREMA, mais la coutume est restée !* ». Pour les salariés, c'est l'occasion d'échanger. Et de souffler un peu : car le travail est physique.



déterminer si un lot peut basculer à la vente. Dans l'affirmative, le chef de centrale procède au criblage. Plus de cribleuse, mais un trommel mobile, piloté par Bruno Cardon⁷ : sa rotation permet de casser les blocs de mâchefers, accélérant le travail, d'autant que la taille de l'appareil maximise la productivité. Enfin, avant que les produits vendus ne partent sur leur chantier, Sébastien Antonio les traite au liant hydraulique pour les rendre plus performants : la qualité du matériau est ainsi bien meilleure que sur la plateforme de Saint-Thibault.

Les difficultés du stockage à l'air libre

Mais tout n'est pas encore parfait. Les mâchefers criblés sont stockés à l'air libre. En cas d'intempéries, il faut les couvrir avec de grandes bâches, pour éviter qu'ils ne soient mouillés. « *C'était difficile ! On montait sur les tas. Ça glissait ! Les genoux prenaient des coups — c'est dur le mâchefer ! La pelle venait parfois aider, avec le risque que la bâche se déchire sur la ferraille. Il fallait faire ça avec doigté* », raconte Bonaventure. Le trommel n'est pas non plus protégé : lorsqu'il pleut, il baigne dans l'eau.

Des cadences effrénées !

En 1997, la plateforme tourne à plein régime : trois bateaux, soit de l'ordre de 900 tonnes, sont déchargés tous les jours. Quant au lundi, c'est le jour le plus chargé : trois fois plus que d'ordinaire pour rattraper la pause du week-end. Le volume ne baissera qu'en 2002, après les travaux de modernisation de l'usine d'incinération qui induiront un tri plus soigneux en amont.

⁷ Homonyme du salarié de MORONI (voir chapitre 3)

Ils sont maintenant huit à faire tourner le site, sous la responsabilité de Martin Dos Santos : Fernand décharge les bateaux avec une pelle spéciale qui peut aller en douceur au fond de la cale du bateau. Ce prestataire extérieur charge également les camions de ferrailles. S'y ajoutent deux chargeurs, une personne à la bascule, Sébastien Antonio qui pilote la centrale à liant, Bruno Cardon le pilote d'installation et son binôme Bonaventure Luséko N'Tangu.

Petit à petit, l'entreprise investit dans du matériel qui améliore les conditions de travail : en 1998, une machine pour trier les non ferreux, avec le courant de Foucault.

« *Nous avons fait des essais. Ça a tout de suite été concluant ! C'était une révolution !* », estime Bonaventure. Positionnée à l'extrémité de la ligne du trommel, elle chasse les non ferreux et les fait tomber dans une benne : les volumes récupérés sont appréciables ! Et quel soulagement pour les salariés : avant son arrivée, la récupération des métaux était un travail minutieux et fastidieux. Les refus du trommel étaient soigneusement étalés et c'est à la main qu'on les triait. Pour distinguer les ferreux des non ferreux, les salariés disposaient de petits aimants qu'ils promenaient sur les métaux.

Un plus pour la qualité

La même année, un compacteur à pieds de mouton monté sur roues – le tamping – permet d'écraser les mottes de mâchefer dont le godet,



Bruno Cardon

DES MÂCHEFERS QUI FUMENT !

« Philippe Carpenne est un artiste, capable de tout faire de ses mains, et passionné des bateaux. C'est pour cela qu'on l'a embauché comme capitaine de la Rosily », explique Claude Prigent. Au milieu des années 2000, Philippe s'est inquiété des vapeurs qui s'échappaient de son chargement : n'étaient-elles pas toxiques ? Pour en avoir le cœur net, YPREMA a fait réaliser des analyses contradictoires dans deux laboratoires différents, l'un choisi par son salarié et l'autre par

YPREMA. Ces analyses ont confirmé que ce n'était que de la vapeur d'eau, mais elles ont permis de lever toute suspicion.

« Il avait posé une vraie question. Nous n'avions qu'une seule chose à faire : vérifier avec une double analyse ». En 1997-98, un chauffeur de camion d'Ivry, Ahmed Bouherrafta, avait eu la même inquiétude. YPREMA n'avait fait réaliser, à l'époque, qu'une seule analyse. « Du coup, nous avons trois analyses concordantes. Ça a réglé le problème. »

Le deuxième trommel



précédemment, n'arrivait pas à bout. La qualité de la production s'en trouve améliorée d'autant. Et en 1999, YPREMA investit dans un overband électromagnétique : utilisé en début de chaîne sur les refus de la trémie, il permet de récupérer les gros morceaux de ferraille qu'auparavant les salariés devaient ramasser à la main. Plus loin sur la chaîne, d'autres aimants s'attaquent aux pièces plus petites : l'un d'eux est positionné juste après la soufflerie qui évacue les papiers résiduels, après le trommel, l'autre un peu plus loin, au bout du second tapis.

Des analyses en cascade...

En 1999, l'année même où le site reçoit ses certifications ISO 9001 et 14001, Sylvain Deleporte y est embauché comme technicien mâchefer. Il est chargé de réaliser les analyses imposées par la circulaire de 1994 – un lot par semaine. La procédure est longue et fastidieuse : prélèvement le lundi, séchage à l'étuve jusqu'au mardi matin, broyage des échantillons, lixiviation seize heures durant et filtration le mercredi matin. La procédure est répétée deux fois encore avec les résidus de chaque lixiviation précédente. Le vendredi, les trois échantillons obtenus sont envoyés pour analyse dans un laboratoire extérieur, INDERA à Corbeil-Essonnes : le laboratoire d'YPREMA a la capacité de les faire presque toutes, avec des kits de détection, mais « *on exigeait de nous les analyses les plus fiables possibles* », raconte Sylvain.

Mais c'est en 2002, avec l'aménagement de Lagny 2, que le site va encore prendre un aspect plus industriel...



Sylvain Deleporte

MACHROAD ET RECHERCHE APPLIQUÉE

Conduite dans le cadre national, en collaboration avec le LREP⁸ et les cimentiers, ce travail de recherche mené de 1996 à 1999 avait pour but d'identifier le liant le plus adapté tout à la fois pour optimiser les performances mécaniques des mâchefers et pour minimiser le relargage du matériau.

Au terme des sélections, trois liants se retrouvent en lisse. C'est le Cibelcor qui remporte la palme, notamment pour les qualités mécaniques qu'il donne au matériau. À la suite de ce travail, YPREMA lance un nouveau produit : l'écograve C – C comme Cibelcor.

Le laboratoire d'YPREMA poursuit l'expérience en confectionnant une carotte d'écograve C, placé dans un bocal rempli d'eau. Dans un bocal témoin, il remplace la carotte par de l'écograve non traitée. Les deux bocaux sont agités

simultanément. Si l'eau du second se trouble, le premier reste limpide : le liant joue bien son rôle, empêchant les particules de se mêler à l'eau. Les deux bocaux resteront dans les locaux de Lagny comme témoignage de l'innocuité pour l'environnement du produit ainsi traité.



Pour YPREMA, « C'est pas sorcier » !

LES MÂCHEFERS, C'EST PAS SORCIER !

En l'an 2000, YPREMA fait réaliser un petit film très pédagogique sur les mâchefers. Baptisé "Ecograve", il est bâti sur le modèle de l'émission "C'est pas sorcier". Humour et notions simples permettent de comprendre ce qu'est le mâchefer et comment on peut le transformer en un matériau qui, une fois mûré et compacté, devient un bloc à la fois indissociable et pratiquement inerte. Projeté régulièrement au fil des ans, ce film sera remis à jour en 2004.

⁸ Laboratoire Régional de l'Est Parisien, à Melun

UNE CUILLÈRE DE FELDSPATH, UNE POINTE DE MÂCHEFER : LE CÉRAMIOM EST NÉ

Au début des années 2000, une nouvelle expérience est menée avec la Société française de céramique. Les carrelages sont réalisées à partir de feldspath provenant essentiellement des gisements pyrénéens : des transports à grande distance, quand on sait qu'ils sont fabriqués dans le nord de la France ! Or la composition du mâchefer est très proche de celle des feldspaths. Pourquoi ne pas remplacer une partie de la matière première par ce matériau bon marché ? C'est d'autant plus intéressant que l'utilisation de seulement 15 % de mâchefer permet de réduire de 50°C la température de cuisson des carreaux de céramique : une économie de gaz qui n'est pas négligeable !

Une planche d'essai industriel est réalisée. Pour cela, il faut réduire le mâchefer en poudre. Et là, ça se complique : le mâchefer, c'est très dur ! « Un carrier de Seine-et-Marne a accepté de nous prêter son giratoire, raconte Sylvain Deleporte. Nous y sommes allés avec un camion de mâchefer de Montereau, le plus fin que nous ayons. Ça nous a donné

quelque chose de poudreux... même si cela n'a pas arrangé la machine... » Déchargé à Chennevières, sur les installations d'YPREMA, ils se mettent à trois pour le tamiser : « Il y en avait quelques tonnes ! Avec Hugues Coulibaly et Pascal Prigent, on a tamisé trois jours durant, à la main. » Le résultat – un demi camion de poudre – est envoyé à Besançon, chez Lonchamps Carreaux. L'usine les transforme en 400 m² de carrelages à 15 % de mâchefer : moitié brillants pour les sols, moitié mats pour les murs. « Ils ont choisi une teinte verte, harmonisée avec celle des quelques éléments métalliques inclus dans le matériau. » La collectivité de Saint-Thibault a carrelé une cuisine. Le SYCTOM, à Saint-Ouen, également. Et tout le laboratoire YPREMA d'Emerainville. Il en reste encore quelques caisses : « Beaucoup de visiteurs repartent avec un carreau en guise de dessous de plat. Chaque carreau est unique, avec son propre motif », explique Sylvain. Un brevet a été déposé pour les céramistes.



Carrelage Ceramiom au SIETREM à Saint Thibault (77)

• HEURS ET MALHEURS DE LA COMMERCIALISATION

Ce n'est pas tout de réaliser une production de qualité. Encore faut-il la vendre ! A la création de Lagny, le marché consomme tous les mâchefers : les années difficiles que connaissent les Travaux Publics de 1996 à 1998 incitent les entrepreneurs à utiliser ce matériau bon marché aux caractéristiques techniques intéressantes. Le sens de la pédagogie de Vincent Basuyau fait le reste : les DDE, dont le savoir-faire en matière de construction de route est certain, sont convaincues. Communes, Conseil général, entreprises... tout le monde y a recours. Si bien qu'au bout d'un an seulement d'exploitation, 100 000 tonnes de ce qu'on a baptisé "l'écograde" ont été vendues à une centaine de clients différents.

L'écograde se vend bien

L'entreprise NEGE l'utilise en 1995 pour les voiries du lotissement des hameaux de Jablines, en Seine-et-Marne. En 1996, avec le Conseil général comme maître d'ouvrage, l'écograde de Lagny part sur le chantier du centre de secours de Claye-Souilly. En novembre de l'année suivante, 40 000 tonnes sont vendues pour réaliser la déviation de Coubert – peut-être le plus gros chantier d'YPREMA : un volume impressionnant qui va pratiquement vider les stocks. Les chantiers se multiplient.

En 1998, devant les volumes à traiter et compte tenu des différentes formules élaborées avec le laboratoire pour répondre aux besoins des clients, on ajoute même un silo à liant supplémentaire sur la centrale. Tout va pour le mieux !

LE PLOT EXPÉRIMENTAL DE COUBERT

À Coubert, en 1997, YPREMA avait pris l'initiative de réaliser un plot expérimental, avec l'appui du LREP⁹. Le travail avait été effectué dans le cadre d'un des chantiers de l'entreprise Yves Prigent SA. Sur une moitié de la route, prise dans sa longueur, l'entreprise avait utilisé de la grave industrielle ; sur l'autre du mâchefer. Un double système de récupération des eaux permettait de mesurer la différence de relargage entre les deux types de matériaux. Les prélèvements étaient réalisés simultanément et leur analyse permettait de détecter les éventuels polluants. Compte tenu du niveau de précision attendu, cette analyse était effectuée par un laboratoire extérieur, mieux équipé pour ce type de travail.

Réalisés initialement tous les mois, puis tous les six mois, les prélèvements deviendront annuels par la suite, offrant à l'entreprise un historique de résultats sur près de vingt ans, jusqu'en 2015. Elle l'utilisera dans sa communication externe pour illustrer l'innocuité du matériau, élaborant une fiche spécifique destinée à sa clientèle.

Le LREP promouvait l'utilisation des mâchefers en soutenant toutes les initiatives d'YPREMA en matière de communication. Il participait volontiers aux colloques. « Il a été moteur sur la Seine-et-Marne ! », rappelle Gérald Bertrand. En 1998, il a d'ailleurs élaboré un guide technique sur les mâchefers.



⁹ Laboratoire régional de l'est parisien, conseil des collectivités dans le cadre des DDE de l'époque.

LE MÂCHEFER, C'EST DU SOLIDE !

Il y a environ dix ans, une entreprise sous-traitante d'EDF utilisait régulièrement le mâchefer d'YPREMA pour ses tranchées. Pourtant, un jour, « ils ont refusé notre produit, explique Sylvain Deleporte. Sur leur nouveau chantier, EDF leur avait demandé d'intervenir régulièrement tous les trois mois. Ils nous ont dit : on connaît bien votre mâchefer. C'est trop dur ! On ne pourra jamais y aller à la pioche ! Ils ont préféré un matériau plus cher... mais moins difficile à réexcaver ! »

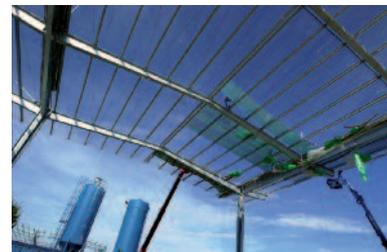


Le laboratoire à Chennevières-sur-Marne (94)

Trois usines : le retour !

Aussi, en l'an 2000, YPREMA répond-elle à l'appel d'offres lancé pour les usines de Rungis (94), Montereau (77) et Saint-Thibault-des-Vignes (77). Et comme l'entreprise donne satisfaction pour Ivry, elle remporte les trois nouveaux marchés publics.

En 2002, pour faire face aux volumes, l'entreprise agrandit son installation : la plateforme principale, Lagny 1, reste dédiée aux mâchefers d'Ivry – des volumes importants, avec 180 000 tonnes par an. Une plus petite, Lagny 2, est créée à côté, pour les 70 000 tonnes des autres usines. « *On passe à 250 000 tonnes par an et nous devenons la plus grande plateforme française¹⁰* », résume Claude Prigent. Le site prend un aspect encore plus industriel : le trommel mobile, qui n'est déjà plus celui d'origine, est remplacé par un engin fixe sur une dalle de béton. Et un nouveau trommel plus petit est acheté pour Lagny 2. La centrale de traitement au liant trône au centre. Surtout, on entreprend de construire des halles pour protéger à la fois les installations et le mâchefer.



La construction des halles de stockage de mâchefers à Lagny-sur-Marne (77)

SEPT PROVENANCES DE MÂCHEFER... ET TOUT SE COMPLIQUE !

En 2003, Sylvain Deleporte se retrouve avec six provenances différentes de mâchefers à analyser... auxquels il faut ajouter ceux de Concarneau (29) : « *Ils étaient traités sur place, sur une petite plateforme. Alain Le Bihan m'envoyait les prélèvements par la Poste. Parfois, je n'avais plus assez de place sur ma table pour*

lixivier. D'autant qu'il y avait parfois des contre-analyses à réaliser ! » Heureusement, la réglementation n'impose d'analyses hebdomadaires que pour les lots de plus de 5 000 tonnes : un volume que la seule usine d'Ivry atteint en 10 jours. Les autres origines ne nécessitent que des analyses mensuelles.

¹⁰ À titre de comparaison, la plupart des plateformes traitent environ 30 000 tonnes annuelles. À Lagny, Jusqu'en 2007, le volume restera pratiquement inchangé.

LES HALLES DE LAGNY : LE REGARD DE L'ARTISTE

Un accomplissement

Avec la construction des halles, le site de Lagny parvient à un certain niveau d'accomplissement : « C'est une structure métallique qui apporte une vraie transparence, liée à l'utilisation du polycarbonate. Elle n'occulte pas les matériaux. De mon point de vue de photographe, ces halles sont éclairées avec goût. Ça devient un

site esthétiquement intéressant, » explique Eric Morency. « Une fois les halles construites, Claude souhaitait disposer de photographies de la plate-forme ainsi transformée. Profitant de la transparence de celles-ci et de l'esthétique de son système d'éclairage, j'ai réalisé une photo entre chien et loup, qui va restituer toute la pertinence du choix architectural industriel de la centrale.



C'est ce point de vue esthétisant qui sera choisi par Maryse et Claude pour devenir un peu l'image icône du site. » Lors des longs mois d'hiver durant lesquels le site fonctionne – matin et soir – à l'éclairage électrique, les halles ainsi illuminées sont un bel objet pour l'œil du passant.

La signature du site

En matière de communication, elles deviennent la signature du site. La photo en clair-obscur est souvent reprise sur les documents : c'est elle qui représente l'activité mâchefers aujourd'hui. Quand YPREMA avait pris la décision de bâtir les halles, Claude Prigent avait fait appel à un homme de l'art. Mais pas n'importe lequel : en matière d'architecture, Dominique Montassut n'est pas n'importe qui. Et ce qu'il conçoit n'est pas n'importe quoi : l'ouvrage résiste au temps, sans dommage, contrairement à bien des réalisations. L'investissement est important et traduit la volonté de l'entreprise de créer une activité pérenne. Elle s'éloigne ainsi de la représentation inquiétante d'une activité nomade, à l'image des papiers qui volent ou des gens du voyage qui, régulièrement, viennent occuper les terrains environnants.

« Ces halles marquent le territoire avec quelque chose d'architecturalement présent ». Elles donnent au site une dimension industrielle. Dans cet environnement un peu particulier, où *« des éléments attirent l'œil, comme les ferrailles en tas, véritable panthéon des objets inclassables »*, leur ligne élégante contrebalance

l'impression négative qui pourrait se dégager du site. Sans compter que la construction est très parlante vis-à-vis des élus, interlocuteurs d'YPREMA : un investissement de ce type, ils savent ce que cela représente, ils en connaissent le prix.

Poser les choses

S'ajoute à cela la symbolique de la maison : on est dans du construit. *« Il y a là quelque chose de la maison qui vient modifier cette perception de "à tout vent" que le site donnait précédemment. Cette toiture donne l'impression de poser les choses. »*

Si les autres bâtiments du site ont un peu évolué au gré des changements de la charte graphique, si la partie la plus importante du site en matière de process a également changé, tout cela se trouve en fait relativisé par la présence des halles : le lieu, cœur de la production, a pris une autre signification dans le paysage. C'est probant quand on compare le site aux installations environnantes – celles de CALCIA notamment : *« Un silo, point à la ligne ! ».*

« De fait, les deux halles sont totalement liées à l'histoire du mâchefer, indissociables de la pratique d'YPREMA » Concevoir un tel ouvrage pour une activité qui n'a pas toujours bonne presse, voilà qui était bien pensé... et qui interpelle. Certes, sa destination est initialement éminemment fonctionnelle : protéger les matériaux des intempéries. Elle s'inscrit dans le process de production. Mais en pratique, cette finalité est dépassée.



Lagny-sur-Marne (77) : dernière étape du traitement des mâchefer
avant utilisation

LES CHANTIERS INSTRUMENTÉS

Cinq ou six ans durant, YPREMA va réaliser des chantiers instrumentés comme celui de Coubert. « Avec *Gérald*, explique Sylvain Deleporte, nous en avons fait un à Emerainville 1, dans le virage, avec du mâchefer de Saint-Thibault. Un autre également à Lagny, toujours en place, quand on a refait l'enrobé, en face de la surface de traitement. » Cette expérience venait à la suite d'un autre projet de recherche, d'envergure européenne celui-ci, conduit en 2004 : INERWASTE. Comme en 1999, il s'agissait de mettre au point un nouveau liant, baptisé du nom du projet. Une planche d'essai a été réalisée à Lagny avec ce nouvel écograve "I". Mais il durcissait tellement le mâchefer que le regard est toujours resté sec : l'ouvrage était devenu imperméable – d'autant plus qu'on l'avait recouvert d'une couche de bitume. Impossible d'analyser l'eau... faute d'eau ! *A contrario*, cela témoignait de ce qu'aucun polluant ne pouvait se diffuser dans le sol...

À Reims, le chantier instrumenté de 2009 a été une vraie réussite, même si la percolation restait limitée. D'autant qu'on a attendu six mois avant de le couvrir de bitume. Le laboratoire d'YPREMA a pu réaliser des analyses mensuelles et dispose ainsi d'un historique complet. L'écograve d'YPREMA a été utilisé sur le chantier d'Emerainville 2, au premier semestre 2008. Les chaussées, comme les remblais techniques, ont été faites en écograve C, ainsi que l'entrée du site, à l'endroit où se trouve la bascule. « Avec *Gérald*, nous avons travaillé les structures pour mettre notre écograve traité. On en a aussi fait la butte sur laquelle nous avons placé les ruches ».

Des halles avant-gardistes

« C'était un gros chantier », estime Thierry Haas qui, à l'époque, vient d'arriver à Lagny comme conducteur d'engins. De nombreuses entreprises extérieures y travaillent. C'est une conception d'avant-garde. « En terme d'aménagement, et avant l'aménagement d'Emerainville, c'est sur Lagny que nous avons fait le plus d'efforts », explique la DRH Susana Mendes. Le site est en passe de devenir la vitrine d'YPREMA.

Pendant la construction des halles, le travail ne s'arrête pas. Thierry Haas ne chôme pas : « Il fallait produire, produire... Il y avait une exigence... Ça rentrait tous les jours, donc il fallait un vrai suivi de la production pour trouver un équilibre entre vente et production. C'était un énorme site industriel, du point de vue des cadences, de l'activité qui y régnait ! » D'autant que l'entreprise traite également les mâchefers de Sens (89), qui arrivent en bennes à Lagny, et ceux de Carhaix (29) dont YPREMA va s'occuper un an et demi durant, après négociation avec la DRIRE. Martin Dos Santos a bien du mal à gérer la présence physique des six usines sur la plateforme : « Lorsqu'ils étaient tous là en même temps, il s'arrachait les cheveux ! Et il devenait difficile de circuler », se rappelle Sylvain Deleporte.



Une nouvelle organisation

La nouvelle configuration impose un changement d'organisation. Deux équipes sont mises en place, celle de Lagny 1 sous la responsabilité de Martin Dos Santos ; celle de Lagny 2 sous celle d'Yvon Liziard. Comme les autres plateformes, dès la fin 1997, Lagny fonctionne sur la base de 35 heures sur quatre jours : « *Il y a donc forcément un absent tous les jours. Des polyvalents naviguent d'une équipe à l'autre pour effectuer les remplacements* », explique Thierry. Conducteur d'engins, pilote d'installation, pilote de la centrale de traitement : trois métiers à maîtriser pour que la plateforme tourne... De fait, les deux équipes ne sont pas étanches : en fonction des besoins, l'un ou l'autre vient prêter la main. Dans les faits, « *il y avait en fait un chef, et un super-chef !* » précise Susana Mendes. Sur place, Yannick Touzeau assure la direction de la filière mâchefers.



L'installation «VAUCHER»

Une machine de haut vol

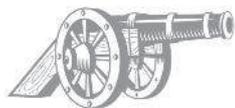
En 2004, le nouveau marché du SYCTOM impose de récupérer les métaux. Jusque-là, YPREMA s'en chargeait à ses frais et à son bénéfice. Cette fois, la collectivité impose la récupération sur des fractions beaucoup plus fines que ce qui se faisait précédemment. Si les métaux ne représentent que 10 % du tonnage, c'est un marché spéculatif – avec des cours qui resteront longtemps très élevés. Cela nécessite la construction d'une nouvelle unité de traitement, conçue par VAUCHER, l'un des leaders en matière d'équipement de traitement des déchets. Une vraie installation industrielle, dimensionnée pour traiter les 250 000 tonnes de la centrale et dotée de trois séparateurs de non ferreux et de six points de captation de ferraille. En 2005, avec ce nouvel équipement à la place de l'ancien trommel, le niveau de qualité augmente encore : « Ça a été un vrai virage », se souvient Thierry Haas.

L'année suivante, YPREMA implante un centre de transit à Bonneuil, en bord de Marne. Elle y fait réaliser un second quai, financé par le Port de Paris. Les mâchefers de Rungis qui jusque-là venaient en camion, vont y être transbordés sur des péniches après un premier déferraillage.



Bonneuil-sur-Marne (94)

Coup de Trafalgar !



Ainsi, en quelques années, avec trois usines, les volumes produits sont partis en flèche. Mais, côté commercialisation, les difficultés ont commencé et le Grenelle de l'environnement de 2007 contribue à remettre en question l'équilibre auquel YPREMA était parvenu : malgré l'amélioration indéniable des installations d'incinération de déchets ménagers, avec de véritables usines construites pour traiter les fumées, les écologistes restent réticents. En compensation, le Ministère accepte de reculer sur les mâchefers : la circulaire du 9 mai 1994 va être réécrite. La négociation dure des années. Les versions provisoires font craindre le pire. Et, catastrophe, lorsque le document définitif sort en novembre 2011, il apparaît qu'à l'issue du processus de recyclage, les mâchefers restent qualifiés de déchets. L'acquis majeur de la circulaire de 1994 – les mâchefers deviennent des matériaux, des produits – a disparu. « *On retourne en 1992 !* s'exclame Claude Prigent. *C'est paradoxal, au moment même où les mâchefers qui sortent des usines sont d'une telle qualité qu'on peut les assimiler à une matière première destinée à être transformée en matériaux routiers !* » Non seulement l'image des mâchefers s'en trouve détériorée, mais les réglementations déchets s'appliquent maintenant sur les produits recyclés. Les conséquences sont énormes.

Des obligations inacceptables

Avec les réglementations déchets, les obligations de l'entreprise sont renforcées. La traçabilité qu'YPREMA assurait depuis 1995 reposait sur du déclaratif : les bons de pesées, suivis en informatique, mentionnaient l'utilisation que le client



LES CENTRES ÉQUESTRES

Vers 2006-2008, le marché des centres équestres prend le relais des chantiers de Marne-la-Vallée qui commencent à s'essouffler. C'est François Przybylko à l'époque chef des ventes, qui démarcha les premiers. En 2010, lorsque sont créés les postes de commercial site sur toutes les plateformes YPREMA, Alexandra Pognon est nommée à Lagny. Elle va prendre la suite : *« Ils sont friands du mâchefer qui est peu coûteux et présente de très bonnes qualités techniques. Ils l'utilisent pour les carrières, en couche de forme, sous le sablon »*, explique-t-elle. Le bouche-à-oreille fonctionne et plusieurs dizaines de centres équestres sur l'ensemble de la région parisienne sont clients – jusque vers Sens – au point qu'en 2016, ce marché représentera une part importante des ventes d'écograve du site.

Réalisation d'une carrière en ECO GRAVE et Sablon à Ozoir-la-Ferrière (77) et à Lésigny

DÉVELOPPER LA POLYCOMPÉTENCE DES SITES

L'histoire témoigne de ce « *qu'il n'y a jamais rien d'acquis pour que notre activité fonctionne* », explique Sylvie Lopes. En 2016, la vente de l'écograve est devenue plus difficile qu'elle ne l'était à ses débuts. Un vrai paradoxe ! L'activité mâchefer dépend fortement des réglementations et des décisions politiques. Et dans ce domaine, il n'y a pas toujours cohérence entre les différents services de l'Etat qui encouragent le recyclage d'un côté, mais limitent l'utilisation des matériaux recyclés de l'autre : « *C'est un risque pour la rentabilité de la filière !* ». La leçon qu'en a tiré YPREMA, c'est qu'il est essentiel d'ouvrir au maximum le champ de ses activités : c'est bien pour cela que la plateforme de Lagny offre aujourd'hui tous les produits de l'entreprise.

comptait faire du produit. Le devoir de conseil d'YPREMA se traduisait notamment par une fiche qualité, au dos du bon, mentionnant des conseils de mise en œuvre. L'arrêt de 2011 la rend responsable de l'utilisation réelle qui est faite du matériau. Mieux : elle doit indiquer les coordonnées GPS du chantier sur lequel le matériau est effectivement utilisé. Si YPREMA n'a jamais refusé de mettre à disposition ses fichiers lorsqu'un litige le nécessitait, le minimum de confiance nécessaire entre client et fournisseur et la responsabilité bien partagée des acteurs lui interdisent d'accepter ces nouveaux fonctionnements. S'ajoute à cela l'obligation de déposer des garanties financières, fonction des volumes traités.

Au-delà de cela, la nouvelle directive rend la vente du produit plus difficile. Certaines collectivités refusent les mâchefers sous prétexte que « ce sont des déchets ».

Redoubler d'efforts pour vendre

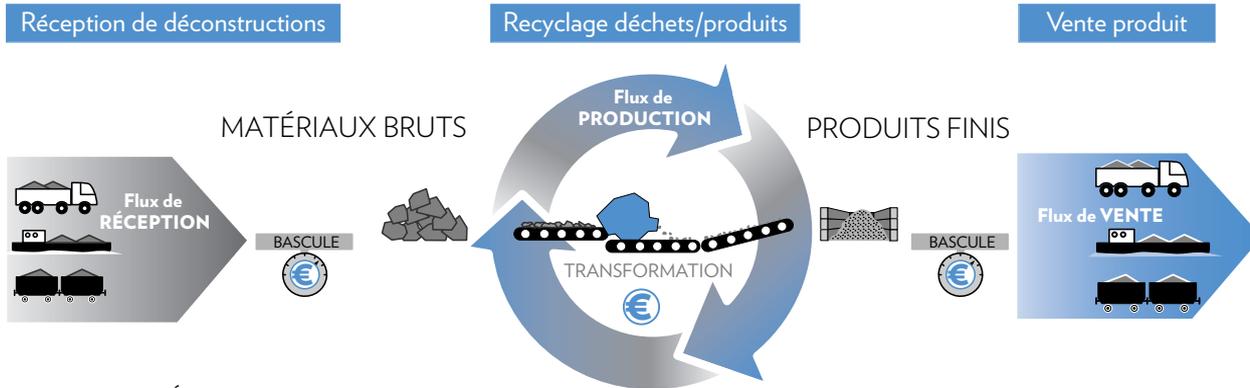
Il faut aller à la rencontre des prescripteurs : syndicats et services techniques des collectivités. Les commerciaux redoublent d'efforts pour expliquer l'activité de l'entreprise, ses engagements pour la création d'emplois comme pour la protection de l'environnement, et les avantages du produit. « *Nous sommes formés en continu* explique Sylvie Lopes. *Car c'est sur l'accompagnement technique que nous faisons vraiment la différence. C'est l'empreinte YPREMA.* » En 2016, YPREMA charge le consultant Pierre Bénichou d'élaborer un argumentaire pour l'utilisation des mâchefers sur Marne-la-Vallée. Pourtant, il faut se rendre à l'évidence. La multi-provenance des mâchefers de Lagny aurait pu être un atout : les caractéristiques techniques sont différentes en

fonction des usines, ce qui permet de choisir le produit le plus adapté à l'usage prévu. Mais elle se révèle un problème : les élus ne se sentent plus impliqués dans leur utilisation. De fait, YPREMA commence à questionner le modèle de production qui sous-tend son activité mâcheferes...

LE MODÈLE ÉCONOMIQUE DE L'ENTREPRISE

La pratique des mâcheferes est à l'origine du modèle économique qu'YPREMA généralisera en 2010 à l'ensemble de ses productions, avec le principe de la rémunération à l'entrée : les usines d'incinération payent

pour se débarrasser de ce matériau encombrant. Dès l'origine, 80 % du chiffre d'affaires de ce secteur en provient.



3 SOURCES DE CRÉATION DE VALEUR :

1 LE SERVICE DE RÉCEPTION

2 L'UNITÉ DE PRODUCTION
qualité des produits, récupération des ferrailles

3 LE SERVICE DE VENTE DE MATÉRIAUX

Chapitre 3



Reims Métropole : une solution gagnant-gagnant

Au moment même où YPREMA élargissait l'activité de sa plateforme de Lagny à trois usines, elle s'engageait à Reims dans un nouveau projet "mâchefers" : une alliance entre une volonté politique, un savoir-faire éprouvé et une compétence commerciale spécifique, qui allaient encore enrichir son expérience dans ce domaine.

Une opportunité pour la collectivité

La circulaire de 1994 fixant les conditions de mise en œuvre des mâchefers – moyennant certaines analyses et restrictions d'emploi – avait ouvert, pour la collectivité de Reims Métropole, de vraies perspectives en matière de gestion des déchets : c'était la possibilité tout à la fois de préserver des ressources naturelles, de récupérer des métaux précieux – aluminium, cuivre, laiton... – qui sinon partiraient en installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND), d'être un exemple concret de développement durable et de réduire ses dépenses – la mise en ISDND coûte cher. Une fois n'est pas coutume, critères économiques et écologiques se rejoignaient. En 1997-98, la collectivité



Didier Gueniffey

lance des études pour vérifier la conformité de ses mâchefers aux normes de la circulaire, et sa décision est prise : elle va les valoriser. « *C'était une façon de participer au cercle vertueux du recyclage* », résume Didier Gueniffey ¹¹.

Entré en l'an 2000 au Service "traitement des déchets" de Reims Métropole, Didier Gueniffey s'implique alors dans la conception du futur site sur lequel seront traités à la fois la collecte sélective des déchets et les mâchefers. Il y aura une exploitation spécifique pour chacune de ces activités, mais une partie des équipements sera commune, avec des responsabilités partagées entre les deux exploitants – comme par exemple le pont bascule ou la gestion du carburant.

Un objectif : que les produits soient utilisés localement

Reims Métropole trouve un terrain, investit dans un outil et lance son appel d'offre pour l'exploitation des mâchefers. Elle cherche une entreprise qui ait la connaissance de leur préparation. La collectivité veut s'inspirer de ce qui se fait de mieux dans le domaine. Mais plus que tout, elle souhaite que ces produits soient vendus et utilisés localement en technique routière. Aussi, il lui faut également un professionnel de la vente, avec un bon carnet d'adresses, qui puisse ajouter le produit à sa palette traditionnelle de matériaux.

YPREMA entend bien répondre à l'appel d'offre. Mais l'entreprise n'a aucune connaissance du marché local. Elle va donc s'associer à MORONI, une entreprise régionale, spécialisée dans la production et le transport de matériaux de construction. Créée en 1925, celle-ci a une connaissance fine de tous les acteurs TP du territoire. Associées pour la réponse à appel d'offre, les deux entreprises remplissent les critères et remportent le marché.

¹¹ Didier Gueniffey est Chef de projet, Responsable de la valorisation matière à la Direction des Déchets de Reims Métropole

Tirer parti de ce qui se fait de mieux

Le marché d'exploitation de la plateforme de valorisation des mâchefers est lancé sur plan, ce qui permet des échanges avec YPREMA pour y apporter des améliorations. « *Je suis allé à Lagny, voir les fonctionnements et chercher de bonnes idées à récupérer. Ils avaient un regard que nous n'avions pas, notamment sur l'entretien. Nous nous posions également des questions sur la gestion des eaux d'égoutture* », explique Didier Gueniffey. Sur ce point, Reims Métropole fait des choix différents : « *Nous avons décidé de couvrir la plateforme pour un matériau plus facilement maîtrisé en qualité* ». Yannick Thouzeau, Directeur de la filière mâchefers d'YPREMA, est l'interlocuteur de la collectivité. Reims Métropole le sollicite pour des avis techniques, notamment sur tout ce qui concerne les process de criblage. Le démarrage de l'exploitation est prévu le 1er juin 2005, le temps d'achever les travaux et de laisser les premiers matériaux mûrir. La signature officielle du contrat interviendra le 21 juillet 2005, traduisant l'acceptation, par l'entreprise, de l'outil qui lui est confié, de la qualité des matériaux fournis et des conditions de réalisation prévues pour la prestation. C'est seulement en novembre 2005, qu'YPREMA et MORONI créeront un GIE, offrant ainsi à leur client la facilité d'un interlocuteur unique. La plateforme est confiée à un salarié d'YPREMA, Sébastien Antonio.

Un responsable de site au top !

Les mâchefers, Sébastien Antonio connaît : « *J'ai vingt ans de maison et c'est la sixième nature de mâchefers sur laquelle je travaille !* ». Quand en 2003, on pense à lui pour prendre la responsabilité de la plateforme de Reims, cela fait huit ans

qu'il s'occupe des mâchefers de Lagny. Autant dire qu'il maîtrise sans conteste la dimension technique. Reste à parfaire la dimension gestion : l'entreprise le nomme adjoint sur le site de recyclage de Massy « *pour que je puisse me faire les dents* », s'amuse-t-il aujourd'hui. « *J'ai vécu une année très intense ! La plateforme était en pleine rénovation, avec beaucoup de travaux, et on bossait comme des fous !* » Le baptême du feu passé avec succès, son départ pour Reims est validé. Dès le printemps 2005, il réintègre l'équipe de Lagny : « *Yannick m'a demandé de décalquer mon expérience sur Reims. Et il m'a donné des outils* ». Sébastien dispose de deux mois pour décortiquer l'arrêté préfectoral et le cahier des clauses techniques du marché. À charge pour lui d'élaborer des tableaux de suivi de maintenance. Les obligations sont strictes et il faut être rigoureux. C'est aussi pour cela qu'il a été choisi : « *Je suis quelqu'un de très carré ! J'aurais pu faire militaire ! Je suis tout à la lettre !* ». Si le déshuileur n'est pas nettoyé en temps et en heure, si le criblage n'est pas respecté ou si la qualité du matériau n'est pas celle attendue, il y aura des pénalités ! Les procédures du marché doivent être suivies scrupuleusement et l'entreprise compte sur sa rigueur pour y parvenir. Bref, dans le partenariat qui a été conclu avec l'entreprise MORONI, la responsabilité technique de la plateforme va lui incomber. Il faut assurer : son binôme sera un salarié de cette entreprise. Il ne connaîtra rien encore aux mâchefers : ils sont venus à deux, en janvier, sur la plateforme de Lagny, pour découvrir le métier. En quinze jours, l'équipe YPREMA les a initiés au produit : c'est déjà un bon début. Sébastien suit également l'avancée des travaux, s'assurant qu'ils progressent conformément au calendrier prévu : « *Toutes les deux semaines environ,*

j'empruntais une voiture de fonction pour visiter la plateforme ». Le site est un pôle de valorisation globale : à l'entrée, un centre de tri est géré par CHAZELLE. Les installations dont YPREMA est chargée sont au fond du terrain. L'ensemble du site relève du même arrêté préfectoral.

Prendre ses marques...

« J'y allais le cœur vaillant ! ». Mais tout de même : *« Il y avait une part d'inconnu. C'était la première fois que j'étais responsable de site : un bébé dont il allait falloir que je m'occupe tout seul ! »* D'autant que Reims, ce n'est pas Paris : la distance au siège de l'entreprise n'est pas si importante, mais psychologiquement, elle prend du sens. En cas de difficulté, elle renforce l'impression qu'on doit se débrouiller tout seul. Et puis, plus que tout peut-être, la nécessité de travailler au sein d'un GIE, avec un collaborateur salarié d'une autre entreprise, c'est un pari. *« En fait, ça s'est superbement passé avec MORONI »*.

C'est au moment de la réception de la plateforme, le 1^{er} juin 2005, que Sébastien rencontre pour la première fois Bruno Cardon, l'un des deux salariés de MORONI pressentis pour le poste d'adjoint et venus précédemment découvrir la plateforme de Lagny. C'est un conducteur d'engins chevronné. Il a de l'expérience. *« Avoir une bonne maîtrise des engins et de la rigueur dans le travail, c'était les deux points préalables. Être méticuleux, surtout. Après, si le gars est volontaire, je lui apprend tout ce qu'il veut apprendre ! »* Bruno fait parfaitement l'affaire.

Les deux hommes retroussent leurs manches : car bien sûr, les choses ne se passent jamais comme on l'imagine au départ. Sans surprise pour autant : *« C'est*



Sébastien Antonio

toujours pareil, explique Sébastien. Après vingt ans de maison, deux sites et six natures de mâchefers différents, on a beau avoir toujours le même outil et le même process industriel, puisque ce que l'on introduit dans la machine n'est pas strictement identique, ce qui en ressort ne l'est pas non plus. Il faut s'adapter aux matériaux, changer les réglages, figoler l'outil... » Ce temps d'adaptation va durer plus de six mois : il faudra apporter quelques améliorations à l'outil.

Le rodage de l'installation

Ainsi, dès août 2005, YPREMA change les stations latérales, pour modifier leur inclinaison : ces stations qui donnent au tapis une forme d'auge, évitent la chute des matériaux lors du passage sous les overbands – un aimant gigantesque qui débarrasse les mâchefers des métaux ferreux. Ceux-ci sont alors évacués sur une autre trémie, grâce à un tapis muni de racleurs. À l'origine, l'inclinaison était trop prononcée : les matériaux s'entassaient dans la partie centrale, gênant la récupération des métaux.

En juin 2006, Reims Métropole et YPREMA investissent également dans de nouveaux barreaudages sur la trémie d'alimentation – un investissement assez conséquent, quatre jours de travail pour quatre personnes – mais nécessaire. Sur la machine initiale, en effet, les barreaudages étaient fixes : une fois cinq ou six godets déversés sur la grille, si les éléments de moins de 120 millimètres passaient bien au travers, les encombrants finissaient par s'y coller, colmatant le système. Le nouveau barreaudage à relevage traite le problème.

Enfin, la conception initiale faisait l'économie des brosses fixées sur le trommel. Le système fonctionne comme uneessoreuse à salade, la force centrifuge

éliminant les petits éléments qui passent alors au travers des grilles. Avec un débit de 30 tonnes par heure, loin derrière celui de Lagny et ses 200 tonnes par heure, on imaginait que les grilles ne se colmatent pas. Mais l'expérience des premiers mois montre que l'on a péché par excès d'optimisme : en septembre de la même année, YPREMA fait donc adapter des brosses sur le matériel.

Une gestion des eaux spécifiques

Sébastien Antonio doit également s'adapter à un système de gestion des eaux différent de celui qu'il a connu. À Lagny, les eaux étaient canalisées en surface, dans des caniveaux qui les conduisaient vers un bassin en périphérie. Avec un tel système, le technicien a toujours un œil sur le niveau de l'eau. Rien de tel à Reims : la plateforme a été conçue sur un réseau drainant souterrain, qui achemine les eaux effluentes des mâchefers vers des cuves de stockage, au milieu du terrain. Ici, il faut assurer une surveillance spécifique, et, en hiver, installer des thermoplongeurs pour éviter le gel. L'eau décantée dans d'énormes puisards de cinq ou six mètres de profondeur est relevée par pompage dans une première cuve, puis dans une seconde. Lorsqu'elle atteint une certaine clarté, elle est évacuée vers la station d'épuration de Reims Métropole. Comme le budget initial était un peu serré, seule une partie du site avait été couverte. Une configuration qui n'était pas optimale : les mâchefers en maturation n'apprécient guère la pluie. En 2013, la couverture de la halle est achevée : le volume d'eau diminue. Le résultat est appréciable : « *On travaille ici avec très peu de rejet : moins de 100 m³ par an* », explique Didier Gueniffey.

En 2013, une convention de rejet passée avec Reims Métropole permet d'en finir

LA DIFFICILE GESTION DU STOCK

Gérer le stock n'est pas chose simple. Il faut savoir parfois trouver des solutions originales. Comme ce jour où la plateforme était pratiquement arrivée à saturation. « *J'ai appelé Philippe, se souvient Sébastien. Il est venu sur place pour se rendre compte. « Je vais voir avec deux ou trois copains* » ». Le lendemain, il y avait une file de camions, faisant la queue pour récupérer des mâchefers. Philippe Moroni, en quelques coups de fil, avait identifié des connaissances en recherche de matériaux et leur avait vendu le produit. « *Il avait retourné la situation : c'était à nous d'assurer, sur la plateforme, pour répondre à la demande qu'il avait suscitée !* »

avec la noria des camions-citernes : sous réserve des résultats d'analyse, le GIE peut déverser une partie des rejets dans le réseau, à tout petit débit. À la même époque, une cuve de récupération des eaux est construite : « *Un petit plus pour l'environnement* », explique Didier Gueniffey. L'eau ainsi récupérée permet le nettoyage des outils sans pomper sur le réseau. « *Et également l'arrosage des plantations* », complète Sébastien Antonio. Des arbres ont en effet été plantés tout autour du site.

Pour s'assurer que l'installation n'a pas d'impact sur l'environnement, conformément à l'arrêté d'exploitation, un piézomètre plongeant à 16 mètres de profondeur a été implanté en amont du site, deux autres en aval. Des prélèvements sont réalisés au printemps au moment des hautes eaux et à l'automne – les basses eaux. Des analyses comparatives permettent de s'assurer que l'activité du site et les eaux d'égoutture ne polluent pas la nappe phréatique. Un pluviomètre relevé journallement donne une bonne indication sur les conditions météorologiques et sur le taux d'humidité dont l'impact est déterminant pour la qualité des matériaux.

Faire connaître le produit : ça, c'est une révolution !

Une fois le travail technique bien rôdé, et les premiers mâchefers transformés en écograve, reste à assurer leur commercialisation. Les conditions ne sont pas aussi favorables qu'en région parisienne où les matériaux naturels sont rares et chers. Ici, leur coût est moindre : il existe encore des carrières à proximité. Mais le GIE dispose d'un allié de taille : la collectivité elle-même. « *Si nous ne montrions pas l'exemple, ça allait être compliqué pour eux de vendre. Et si on ne vendait pas, c'est*

la collectivité qui allait en subir les conséquences. Ça a été une politique volontariste de la part de nos élus et de la Direction. Avant même de sortir le produit, nous y avons travaillé, même si nous n'avions encore rien à montrer », explique Didier Gueniffey. Services de l'État, services de la collectivité, acteurs des travaux publics susceptibles de mettre le produit en œuvre sont réunis deux fois en amont du projet. Les économies réalisables sur les chantiers par l'emploi de mâchefer ne sont peut-être pas significatives à l'échelle du montant global des travaux. Par contre, le gain réalisé par la collectivité en réemployant ces matériaux est appréciable : *« Ce n'est pas le même budget, mais au final, c'est toujours le contribuable qui paye. »*

Les débuts sont pourtant difficiles : *« On a ramé »,* s'amuse Sébastien.

Un mini chantier de démonstration

Pour Philippe Moroni, chargé de la dimension commerciale au sein du GIE, c'est une situation inédite : son entreprise, a pignon sur rue. Connue comme le loup blanc, disposant d'un réseau impressionnant, il n'a jamais eu besoin d'effectuer le moindre démarchage : les clients l'appellent. Mais pour l'écograde, c'est une autre histoire. Philippe se rend très vite aux raisons de l'équipe d'YPREMA, qui lui explique qu'à nouveau matériau, nouvelle démarche. Il va falloir faire connaître le produit ! Même si cela représente pour lui une vraie révolution, Philippe s'adapte aussitôt. Quand en mars 2006, le GIE organise sa première journée technique – une invitation à découvrir la plateforme, les modes opératoires et les matériaux – *« Philippe m'a demandé quelques godets d'écograde. Il les a étalés sur sa propre plateforme : une sorte de mini chantier*

reconstitué à l'attention de ses clients », rappelle Sébastien. L'objectif est de démontrer les capacités techniques des produits : on ne convainc pas un conducteur de travaux ou un chef de chantier simplement avec des mots. Quand il peut voir et toucher, c'est autrement plus probant qu'une plaquette publicitaire.

Il faudra pourtant plus d'un an d'exploitation pour remporter le premier contrat. « *Et un an, c'est long !* », se souvient Sébastien.

Du premier chantier à l'essor de l'activité

Un vrai partenariat est bâti entre le GIE, le service "traitement des déchets" et les services de travaux pour que les matériaux recyclés, notamment les mâchefers, soient préconisés dans les appels d'offre. Pour donner l'exemple, le service "traitement des déchets" décide d'imposer leur utilisation dans les cahiers des charges des chantiers qu'il initie : le matériau est fourni par Reims Métropole qui demande simplement aux entreprises un prix de mise en œuvre. « *Elles allaient se rendre compte qu'on pouvait travailler sans engin ni technique spécifique et qu'il nous était possible de livrer les volumes nécessaires en temps et en heure.* », explique Didier Gueniffey. En 2006 et 2007, deux filiales d'entreprises de travaux publics nationales sont ainsi retenues pour la rénovation d'une déchetterie et l'extension du centre de tri. Le GIE vient de remporter son premier contrat. Voilà de quoi lancer l'écograde sur la région !

Hélas, les choses ne se passent pas au mieux. La pluie a transformé le terrain en piscine. Le nivellement n'est pas optimal. Utilisés dans de telles conditions, les matériaux ne pourront sûrement pas donner satisfaction au client. Or un

premier chantier exige une réussite complète : c'est une question d'image ! Philippe Moroni n'hésite pas : peu importe les responsabilités, peu importe le coût pour son entreprise : *« Il est allé sur place avec ses engins, a récupéré tous les matériaux qui baignaient dans l'eau, et les a remplacés par des matériaux secs. En deux ou trois jours, l'affaire était réglée »*, raconte Sébastien. Et comme toute difficulté est aussi une occasion de progresser, le GIE tire quelques leçons de la mésaventure : pas question qu'elle se reproduise ! Des visites préalables de chantier sont depuis systématiquement organisées pour examiner les conditions de mise en œuvre du matériau. Et les contre-indications d'utilisation sont expliquées au client.

Le bouche-à-oreille aidant, l'activité prend enfin son essor. *« Il y a une mémoire dans cette région, analyse Sébastien. On a des clients très fidèles ! »*



Gérard Marcy entouré de Mustapha Diop, Antoine Pereira da Vale, Esther Moroni et Sébastien Antonio.

RESTER PROCHE DE SON TERRITOIRE

Le GIE a fait sienne la politique d'intégration sur son territoire qu'affectionne YPREMA. Dès 2006, il a ainsi sponsorisé le club d'athlétisme rémois - le EFSRA¹². *« Et vraiment, nous ne le regrettons pas, souligne Sébastien. C'est un sacré nid de champions ! »* Jeux Olympiques, championnats de France ou d'Europe, les finalistes s'y recrutent à la pelle. Sébastien suit avec attention les meetings, assistant quand il le peut aux qualifications. *« Ce sont des partenaires proches et de longue date »*, estime-t-il. *« Le président du club, Gilbert Marcy gère son club et ses athlètes de façon très humaine, comme si c'était ses enfants »* ajoute Esther Moroni. Assemblée générale du club, rencontres diverses au cours desquelles sont remises des médailles, événements sportifs comme la rencontre annuelle du mois de juillet au stade : *« On y va toujours avec plaisir »*.

¹² L'Entente Family Stade de Reims Athlétisme



PHILIPPE MORONI, UN ENTREPRENEUR COMME ON N'EN FAIT PLUS

Philippe Moroni est décédé en décembre 2015. Avec lui, YPREMA perd un homme qui a fortement contribué à la réussite du GIE, un partenaire de grande valeur, mais aussi un ami.

Un homme curieux et entreprenant

« La première fois que j'ai rencontré Philippe, c'était en juin 2005, au Palais des Congrès de Reims, à l'occasion des Assises nationales des ingénieurs territoriaux de France, se rappelle Sébastien Antonio, le responsable de la plateforme de Reims Métropole. Philippe m'est apparu comme un homme calme, serein, rassurant. Il mettait tout de suite à l'aise : une sorte de proximité qu'il créait avec les autres. Il nous a posé énormément de questions, sur la partie technique de ce qu'il allait vendre, sur le process, sur la qualité. Il voulait tout savoir ! C'était une découverte pour lui et de ce fait, c'était très excitant ! D'autant que c'était un homme d'une rare intelligence, qui comprenait les choses avant même qu'on ait fini de les expliquer. Il était bluffant. C'était un personnage. Et il avait un savoir

hallucinant en technique routière et en matériaux. En fin d'année dernière, il avait demandé à son laboratoire de réaliser une recombinaison de deux matériaux pour les besoins d'un client. Son technicien lui a dit : « Ça ne va pas marcher ». Il a insisté : « Si, si, tu vas voir ». Il est mort hélas avant de recevoir les résultats, mais il avait raison : ça a marché ! »

Un homme de réseau, réactif et efficace

À côté de cela, une mémoire plus aiguisée que celle d'un ordinateur : en matière de chiffres, il ne se trompait jamais d'une virgule. Le téléphone rivé à l'oreille, c'est ainsi que Véronique Dehertogh se le rappelle. Il savait s'appuyer sur son réseau : une connaissance aigüe du tissu régional qu'il avait mise à disposition du GIE. Comme la fois où, en 24 heures et quelques coups de fil, il avait trouvé plusieurs utilisateurs de matériaux pour vider la plateforme, quasi saturée. Ou encore ce jour de 2012, en plein CODIR, où il avait décroché son téléphone, négociant en direct avec un revendeur la reprise du vieux chargeur



Arnaud Robinet, maire de Reims et Catherine Vautrin, présidente de Reims Métropole, accueillis par Philippe Moroni

que l'on avait décidé de remplacer. C'était un homme de décision, avec une autorité naturelle, un vrai sens de l'écoute et une capacité à convaincre son auditoire sans avoir besoin d'élever la voix.

Pragmatique, naturellement orienté vers la recherche de solutions, il avait compris très vite que les mâchefers ne se vendaient pas comme des matériaux naturels : *« Cela a été toute l'intelligence de Philippe de s'adapter aux méthodes d'YPREMA, explique Gérald Bertrand, que ce soit en matière de commercialisation ou de communication. Il a bien intégré ce système de management d'entreprise. C'était quelqu'un de simple : il n'a pas cherché à mettre en avant sa notoriété pour imposer ses*



CLEC de Reims

propres méthodes. Et il a su jouer le jeu, dans l'intérêt du GIE, sans favoriser la vente des matériaux de sa propre société. »

Le sens des responsabilités

Car avant toute chose, Philippe Moroni était un homme de parole. *« Il serrait la main, les yeux dans les yeux, et ça valait tous les contrats ! »,* rapporte Sébastien. Il avait un sens profond des responsabilités. C'est un peu dans cet esprit qu'il avait fourni gratuitement le sable nécessaire à l'opération *Au bonheur des rives*, en 2012, comme un *« juste retour des choses »*, pour toutes ces années de bonne collaboration avec la collectivité. Un homme de la vieille école ? *« On a cassé le moule ! »,* sourit Sébastien.



Les participants lors de la CLEC de Reims

Informer, informer, informer !

Organisées tous les ans, ou tous les deux ans, des réunions d'information en collaboration avec Reims Métropole continuent en parallèle à vaincre les résistances et à entretenir les bonnes résolutions. Des entreprises visitent ainsi la plateforme et certains chantiers. C'est une façon d'informer de nouveaux acteurs qui ne connaissent pas encore le produit et de tenir les autres au courant des évolutions réglementaires. *« Visualiser, c'est mieux. De plus, quand on se connaît, on travaille mieux ensemble. »*, explique Didier Gueniffey.

Une charte pour l'utilisation des matériaux recyclés

Conformément aux termes du marché, le GIE ne tarde pas à postuler pour la certification environnement 14001. *« Reims Métropole nous avait demandé un planning glissant pour intégrer ça, lorsque nous maîtriserions suffisamment le*

process, raconte Sébastien. *Quand on a tout connu sur le bout des doigts, on l'a mis noir sur blanc et on a passé la certification !* ». Elle est obtenue en juillet 2008.

La notoriété se développe : en janvier 2009, le GIE passe à la télévision, sur France 3 Régional aux heures de grande écoute, pour l'utilisation de l'écograve issue des mâchefers dans les chantiers de travaux publics. Un mois plus tard, il a les honneurs de Marne TV, dans un reportage baptisé "du mâchefer et tout roule !" Le GIE n'en continue pas moins à organiser des journées techniques : « *Philippe Moroni était un champion pour ça* », estime Sébastien. Trois années de rang, il les programme sur le golf de Menneville, au nord de Reims. Décideurs locaux, chefs de chantiers, patrons d'agence, directeurs de voirie s'y retrouvent pour une présentation technique suivie d'un repas, puis d'une initiation au golf pour les amateurs. C'est l'occasion d'échanger quelques cartes. Et tous les deux ans, le GIE participe au Salon Sabine¹³ de Reims.

La collectivité reste impliquée dans l'utilisation du produit. En 2010, une charte est élaborée avec la Fédération régionale des travaux publics (FRTP) et ratifiée en 2012, pour préserver les ressources naturelles et utiliser, lorsque c'est possible, des matériaux recyclés. Le laboratoire voirie de la collectivité référence le mâchefer pour des usages déterminés, avec des contrôles une ou deux fois l'an pour en vérifier les caractéristiques mécaniques. L'agrément attribué permet d'utiliser le produit sur tout le territoire de la collectivité.



Salon du BTP à Reims

¹³ Le Salon du Bâtiment innovant du Nord-Est qui se déroule allée... Thierry Sabine, est devenu le Salon BTP du Nord-Est.

LES CERTIFICATIONS

En 2008, le GIE reçoit la certification environnementale ISO 14001. L'arrêté préfectoral autorisant l'exploitation imposait déjà un niveau sonore maximal. Mais lorsque les mesures de bruit de référence avaient été réalisées, le terrain est en pleine nature. Par la suite, après la construction du site, d'autres entreprises s'étaient greffées autour. Le niveau sonore avait augmenté au point que, toute activité du GIE arrêtée, le bruit ambiant dépassait le seuil autorisé. C'est seulement en 2014, que l'arrêté préfectoral sera corrigé pour en tenir compte.

En 2016, à la demande des élus, le GIE est également certifié ISO 9001 – de la qualité produit à la satisfaction client. C'est l'occasion d'explicitier davantage ce qu'il fait et comment ; et de structurer le volet commercial en abandonnant les pratiques plus informelles qui avaient cours jusque-là : dire ce que l'on fait, le faire et en contrôler la réalisation. Plus particulièrement chargé des démarches commerciales depuis le décès de son père, Hugues Moroni va ainsi disposer de nouveaux outils : notamment un dossier de présentation de la plateforme et des matériaux qui permet de témoigner de la qualité des produits vendus. Pour le réaliser, Esther Moroni s'est appuyée sur des documents similaires qui existent depuis longtemps au sein d'YPREMA. *« Nous devons moderniser notre image, en multipliant les documents de communication, explique-t-elle. YPREMA nous aide beaucoup. C'est en ce sens que le GIE est très intéressant ! Chacun aide selon ses*

compétences. On apprend beaucoup des autres. C'est un trio ». Un trio, parce que le technicien de Reims Métropole est avant tout un partenaire. « Une collectivité qui s'implique vraiment dans ce qu'on fait et dans comment on pourrait faire mieux, c'est un plaisir. » D'ailleurs, lors des audits de certification, Reims Métropole est très présent : « On ne cherche pas à cacher nos faiblesses. Il y a une vraie transparence. »



« On va au-delà de la réglementation »

L'arrêté de 2011 va modifier les règles, changeant le protocole d'analyse et créant deux catégories de mâchefers, en fonction du résultat de celle-ci : cela impose de créer sur le site deux stocks séparés pour des utilisations distinctes.

Mais dans la pratique, le site de Reims est plus qu'exemplaire. Les mâchefers sont livrés par l'usine de valorisation énergétique (UVE¹⁴) deux ou trois fois par semaine. Pour plus de réactivité, les lots sont traités séparément, par quinzaine. Ainsi, si un lot se révèle défectueux et doit être évacué en ISDND¹⁵, le volume correspondant en restera limité. Une analyse est réalisée à l'arrivée, pour déterminer les paramètres intrinsèques, liés à la qualité de la combustion. D'autres analyses sont effectuées par la suite, pour suivre la maturation. Les métaux notamment seront piégés dans une gangue calcaire qui empêchera leur dissolution dans l'eau. La taille limitée des lots renforce la représentativité des échantillons recueillis en plusieurs points du stock : « On va au-delà de la réglementation. », explique Didier Gueniffey. Trois échantillons sont prélevés : un pour l'usine d'incinération, un pour la collectivité et le dernier pour le GIE. En ce qui concerne ce dernier, si la qualité est suivie en interne, elle l'est également par un laboratoire indépendant certifié COFRAC. Tant que l'un des composants reste "dans le rouge", le produit ne peut pas être utilisé. En dix ans, seuls deux ou trois lots sont partis au centre ISDND. Encore était-ce juste après le redémarrage de l'incinérateur, arrêté suite à un incendie en juillet 2011 : la remise en service avait nécessité de reprendre tous les réglages de combustion.

BIODIVER-CITÉ

En 2013, le GIE adhère à Biodiver-cité, une charte locale qui rassemble des acteurs de Reims Métropole œuvrant pour la biodiversité. Des premières thématiques autour des abeilles et des oiseaux, l'association évolue en 2014 vers des groupes de réflexion comme celui qui cherche à développer les circuits courts. Esther Moroni y participe, aux côtés de maraîchers... ou du responsable des achats de l'hôpital : « Notre objectif est de proposer à la collectivité des solutions pour favoriser la consommation locale. Nous regardons les choses dans leur globalité, en intégrant bien sûr la dimension économique. »

¹⁴ Les incinérateurs sont devenus des UVE car l'objectif n'est plus de brûler des déchets mais de produire de l'énergie. Dans le cas de Reims Métropole, l'usine est reliée à un réseau de chaleur urbain et produit également de l'électricité.

¹⁵ Installation de stockage de déchets non dangereux

Un taux de valorisation de 96 %

Au fil des ans, le GIE n'a cessé d'améliorer le process de production – le taux de valorisation des mâchefers est passé à 96 % en 2010 – confortant la collectivité dans l'idée qu'elle avait fait le bon choix : en témoignent les propos de Jean-Louis Cavenne, Vice-Président de Reims Métropole, à l'occasion de la CLEC organisée en 2011. En 2012, le marché est renouvelé. Les relations entre le GIE et Didier Gueniffey sont devenues quotidiennes, avec, tous les mois, une réunion plus formalisée qui permet d'anticiper les difficultés et d'assurer une plus grande réactivité. N'est-ce pas au final la recette d'une coopération gagnante ? En dix ans, la plateforme de Reims Métropole est devenue à tout point de vue une plateforme modèle au niveau national, dont d'autres collectivités – Rouen, Troyes... – viennent s'inspirer.



*La plate forme de Reims Métropole,
un modèle au niveau national*

L'ANGM

En 2012, naît l'ANGM – l'Association nationale des producteurs de graves de mâchefer. Créée à l'initiative d'YPREMA-MORONI et de Moulin-Travaux Publics, elle fédère des professionnels du métier et des collectivités locales. Son objectif est de défendre les intérêts de la filière en tirant la qualité vers le haut. Jusque-là, ceux-ci étaient représentés par le Syndicat des incinérateurs – le SVDU – et par l'Union nationale des producteurs de granulats. Mais ni l'un ni l'autre n'était véritablement intéressé par les problématiques mâchefer. YPREMA et le GIE prennent donc les choses en main. Il faudra plus d'un an de travaux préparatoires – les premières réflexions commencent fin 2010. Mais le résultat en vaut la peine : l'association qui cherche à mettre en place des pratiques vertueuses et des contrôles ad hoc permettant de les encourager, regroupe au final à la fois des experts, des bureaux d'études, des industriels, des juristes... et des communautés de communes comme Reims Métropole ou Rouen.

Partage de savoir-faire, recherche de réponses communes adaptées, réflexions sur les outils, ou sur les contraintes réglementaires ou non qui ne sont pas identiques partout – certaines régions comptent par exemple plus de zones inondables que d'autres –, elle se réunit souvent à Emerainville, dans les locaux d'YPREMA, mais également à Reims ou à Lyon. L'association est devenue un interlocuteur des services de l'État dans le cadre des évolutions règlementaires. Son président, Guy Moulin, est le PDG de MODUS VALORIS, une société lyonnaise de traitement des mâchefer.



REIMSMETROPOLE

REIMS MÉTROPOLE : UN ENGAGEMENT DE LONGUE DATE POUR L'ENVIRONNEMENT

« Je travaille pour l'environnement. Mon métier est de transformer les déchets en matière valorisable. Il s'agit de ne pas jeter ce dont on a besoin par ailleurs », explique Didier Gueniffey. À Reims Métropole, on en tire le maximum : énergie, mâchefer, métaux... Quant aux imbrûlés, ils repartent à la case départ, dans l'UVE. Ajoutons à cela que les matériaux produits sont utilisés le plus localement possible, dans un rayon de trente kilomètres. On est dans une logique du circuit court, avec une réduction du nombre de camions sur les routes et une préservation des matériaux naturels. Il est vrai que Reims Métropole était déjà précurseur en matière de tri sélectif : *« Ça existait déjà en 1974. La ligue contre le cancer récupérerait alors le verre pour deux verriers locaux. »* Avec la collecte sélective initiée en l'an 2000, le tri sélectif se développe progressivement sur le territoire : verre, plastiques, papier... La composition des mâchefer allait-elle changer et compromettre leur recyclage ? *« En fait, la qualité n'a pas bougé. Mieux, la réduction du volume de papier a réduit les imbrûlés ! »*

LE MARIAGE DE L'EAU ET DU FEU ?

YPREMA et MORONI semblent deux extrêmes. Si YPREMA est très attachée aux procédures, MORONI a toujours fonctionné de façon très réactive, sans s'embarrasser de règles. Sa devise pourrait être "on va s'arranger !". « *Aussi, la fusion des deux, dans le GIE, c'est un vrai plus ! Chez nous, à MORONI, on prévoit maintenant d'yprématiser les choses : fiches de procédures, documents de communication... Grâce au GIE, j'apporte des choses à MORONI !* », explique Esther Moroni.

« *Nous sommes sans doute les seuls carriers à nous être intéressés aux mâchefers, au moins au niveau régional. Et cela parce que nous avons une logique d'entreprise familiale. Les mâchefers sont un moyen de préserver notre gisement, et non une concurrence. Je suis arrière-petite-fille de carrier : j'ose espérer qu'il y aura encore des cailloux pour mes arrière-petits-enfants.* » Pour MORONI, l'écograve est ainsi un matériau qui a pris sa place sur une palette plus large, parce que l'entreprise raisonne dans une logique de long terme : du vrai développement durable. Le GIE est une vitrine pour MORONI, par ce côté exemplaire et très communicant. « *Nous cherchons à nous en inspirer* », et l'une des premières choses que fera leur nouveau chef d'exploitation sera de visiter les installations du GIE.

LE RECYCLAGE : UNE PASSION

À ses moments perdus, Sébastien Antonio fait... du recyclage. Il remet en état des antiquités portugaises – vieux fers à repasser, pots à lait...



Et surtout, il s'intéresse aux voitures de collection. Il a transformé en table basse un moteur Chevrolet 5.7 litres et 8 cylindres en V en fin de vie qu'un ami restaurateur de voitures américaines lui avait donné : 80 kilos de fonte nettoyés, ponçés et repeints, sur lesquels il a installé des roulettes renforcées, des bielles, des pistons et un plateau en verre. Quand la passion du recyclage vous tient...



UN P'TIT COIN D'PARADIS !

« Un point sur lequel Reims Métropole a vraiment assuré, c'est l'intégration du site dans la zone industrielle. Il y a beaucoup d'espaces verts tout autour, des bosquets. Lorsqu'on arrive, on est à mille lieux de penser qu'il peut y avoir ici une station de traitement des mâchefers. Ni bruit, ni odeur... Tout a été pensé intelligemment, optimisé... C'est très beau ! Un bon boulot ! » Sébastien apprécie en connaisseur : il en a visité des plateformes, de par l'hexagone, pour enrichir son expérience ! C'est ce que constataient également des professionnels du métier venus de Rouen, en janvier 2016 : « Ils avaient entendu parler du bon boulot réalisé et de l'outil. Ils étaient stupéfaits ! Pour eux, c'était un exemple au niveau national », se souvient Sébastien. Jusqu'aux bâtiments eux-mêmes : des bâtiments en dur avec une plateforme couverte, dotée d'une belle charpente en bois de quatorze mètres de haut, que Sébastien décrit non sans quelque fierté : « Ça a de la gueule ! ». Et c'est tellement plus agréable de travailler à l'abri des intempéries !

Cette charpente est du goût d'un couple de faucons crécerelles qui y a élu domicile en 2006 : « Tous les ans, ils me font une portée de quatre petits ! C'est génial ! », raconte Sébastien. Le matin, tant qu'ils ne savent pas encore bien voler, les oisillons sont posés sur la machine ou sur le chargeur. Quelque peu cabotins, ils se laissent approcher pour se faire photographier. À une autre époque de l'année, ce sont des rouges-queues qui nichent sous une trémie. Sans parler des perdrix, des lapins ou des biches qui, curieuses, viennent parfois coller leur museau au grillage. Pour parfaire ce cadre bucolique, le GIE souhaitait passer un partenariat avec un apiculteur de la région. « Nous avons fait un casting, avec Esther », explique Sébastien. C'est un ancien professeur, à la retraite depuis peu, qui a eu la préférence : « une rencontre en or ! », estime Sébastien. Président de la Champagne apicole, très investi, « on a eu un coup de cœur pour ce Monsieur », ajoute Esther. Ainsi, depuis le printemps 2013, trois ruches trônent-elles à côté du bâtiment. En décembre 2015, décision est prise d'en ajouter deux nouvelles. Le partenariat est un succès, d'autant que l'apiculteur tient un blog dans lequel il raconte ses démarches, sans oublier de parler du GIE.



Des faucons crécerelles ont élu domicile sous la plate forme.



Chapitre 4



Un nouveau modèle pour des plateformes modèles ?

En 1992, « Gérard Peltzer, le directeur du SYCTOM, avait parfaitement compris les choses. C'était un visionnaire, analyse Claude Prigent. Il avait imposé une plateforme par usine. » YPREMA évacuait alors les mâchefers de l'usine d'Ivry. Plateforme et usine étaient toutes deux situées à l'Est de Paris : « Il y avait une cohérence. C'était la bonne formule ! ».

À la lumière de l'expérience rémoise, les difficultés rencontrées sur la plateforme de Lagny trouvent une explication évidente : le modèle de production gagnant, c'est une unique usine-source par plateforme, favorisant une véritable implication de la collectivité. Avec une règle simple : chaque collectivité réutilise ses mâchefers pour ses propres besoins routiers. Fort de cette certitude qu'elle a bâtie au fil de son expérience, YPREMA va réduire son implication dans les mâchefers pour se mettre en mesure de revenir à cette simple équation qui a fait sa réussite successivement sur chacune de ses plateformes.

YPREMA se retire

Ainsi, dès la fin de 2005, lorsque le marché d'Ivry est renouvelé, YPREMA refuse de signer une nouvelle clause introduite dans le cahier des charges de l'appel d'offres : « *Comme je l'ai expliqué au directeur du SYCTOM qui s'en étonnait, nous n'avions pas les moyens de payer les pénalités exigées en cas de défaut de commercialisation des matériaux* ». La plateforme accepte encore les mâchefers d'Ivry un an durant, puis, à défaut d'un accord avec le SYCTOM, arrête l'activité. En 2007, YPREMA transfère sur le terrain ainsi libéré les mâchefers des trois autres usines et crée une nouvelle activité de recyclage des terres sur sa petite plateforme : l'URBASOL.

En 2012, au moment du renouvellement du marché de Rungis, l'entreprise ne répond pas à l'appel d'offres : Claude explique à son Président qu'à défaut d'une clause spécifiant que la collectivité utilisera le matériau, il ne veut plus prendre le risque commercial. Début 2016, elle cesse également son activité pour Montereau. Son objectif est de conserver le trafic en provenance de l'usine la plus proche, celle de Saint-Thibault, via la Marne et sa péniche. « *Les déchets de Marne-la-Vallée produisent les mâchefers de Marne-la-Vallée. Il paraît logique que ce soit Marne-la-Vallée qui les consomme. C'est sa plateforme.* ».

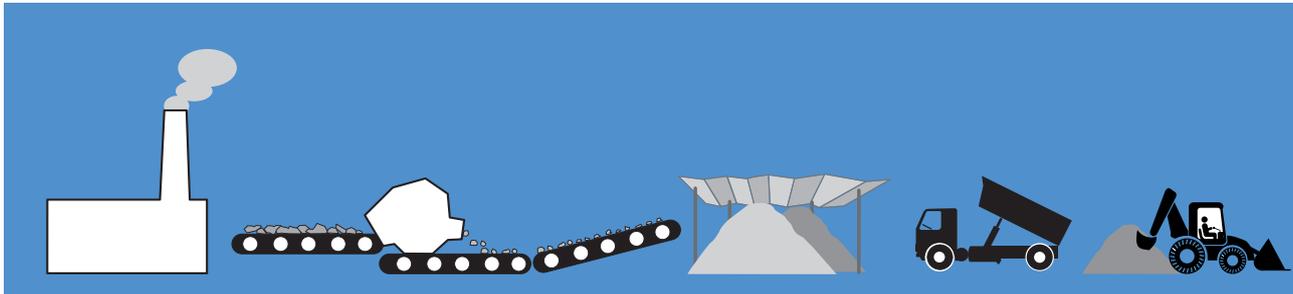
Quant aux versements des garanties financières, Claude Prigent reste intraitable. Le 17 décembre 2015, il a rendez-vous avec le CODERST de la Préfecture de Melun, sous la présidence du Secrétaire général de la Préfecture : « *Je lui ai demandé : citez-moi les chantiers sur lesquels les mâchefers ont généré un impact sur l'environnement en Seine-et-Marne. La DRIEE a répondu aussitôt : Il n'y en a aucun*¹⁶ ». Le contentieux suit son cours.

¹⁶ La SMABTP assure YPREMA depuis l'origine. En 20 ans, il n'y a eu aucun sinistre environnemental.

Retour à l'équation gagnante

Avec ce nouveau modèle de production – une usine, une plateforme, une utilisation locale – YPREMA compte bien développer sa part de marché dans les années à venir. Les matériaux recyclés, « *c'est un peu le bio des matériaux* », explique Claude. Une analogie toute simple : le recyclage ne représente qu'une part infime des matériaux utilisés dans la route – 5 % tout juste. C'est une niche, et même si elle se développe dans les prochaines années, le poids en restera limité, à hauteur peut-être de 10 %. Dans les faits, il y a de la place pour les recycleurs comme pour les carriers. Il ne faut tout simplement pas perdre de vue les volumes en jeu : en 2015, ce sont 320 millions de tonnes de granulats qui ont été utilisés en France – moins cependant que les années précédentes où la

UNE USINE, UNE PLATEFORME, UNE UTILISATION LOCALE DES MÂCHEFERS...



moyenne tournait autour de 400 millions de tonnes. La moitié de ces tonnages est utilisée en technique routière, en fondation route. N'est-ce pas de la surqualité ? Et si le projet mâchefer pour l'avenir était simplement d'arrêter ce gaspillage de produits naturels ?

LE CERCLE VERTUEUX DES DÉCHETS

En 2002, Eric Morency est chargé de réaliser un film pour les quarante ans du SIETREM. L'usine de Saint-Thibault-des-Vignes traite les ordures ménagères de toute la zone de Marne-la-Vallée, ce qui correspond à près de 350 000 habitants. L'évolution de l'activité, et les difficultés qui l'ont accompagnée, traduit bien l'évolution et les contradictions de notre société.

Initialement, le choix qui est fait est celui d'une usine de compostage, en phase avec les volumes et les modes de consommation de l'époque : nous sommes en 1962. Le compost est vendu aux producteurs de champagne qui le répandent dans leurs vignes : il les protège du gel. « *On était dans un cercle vertueux des déchets* », estime Eric.

Mais en 1976, le système touche ses limites et le SIETREM fait le choix de l'incinération des ordures. Trois motifs à cela : l'augmentation du volume des déchets traités, la transformation du mode de consommation qui, en basculant vers le modèle des grandes surfaces, génère la production de quantités énormes d'emballage, enfin une émission de télévision au cours de laquelle Anémone raconte comment nos poubelles font le champagne !

Une mauvaise publicité qui convainc rapidement les viticulteurs d'abandonner la démarche : « *La filière compost met la clé sous la porte* ». Ainsi, des solutions écologiques très pertinentes trouvent leur limite dans la difficulté de communiquer à leur sujet : comme cette conserverie, alimentée avec la chaleur produite par l'usine d'incinération voisine, qui refusera d'en parler, de peur que le rapprochement déchets-aliments ne lui porte tort. Quel paradoxe !

Pour retrouver le cercle vertueux des déchets, il serait logique que les collectivités productrices de mâchefers préconisent leur utilisation sur leur propre territoire, comme cela se fait à Reims : « *Une préfiguration de ce que devrait être l'avenir ! Car c'est un problème de société* ».

C'est un combat dans lequel YPREMA s'est engagée, en informant le public comme lors de la dernière CLEC organisée à Lagny en mars 2016. Et lorsqu'au début 2011, YPREMA refuse de répondre à l'appel d'offres de Rungis et suspend en 2016 la réception des mâchefers de Montereau pour le renouvellement du marché, Claude Prigent organisera une conférence de presse pour expliquer sa position.

CHRONOLOGIE

- Printemps 1991 ▶ YPREMA installe une plateforme de mâchefers à Saint-Thibault-des-Vignes
- Printemps 1992 ▶ YPREMA élargit la réception des mâchefers à deux autres usines
 - Juin 1992 ▶ Inspection de la DRIRE sur le site
- Novembre 1992 ▶ YPREMA quitte le terrain de Saint-Thibault
- Janvier 1993 ▶ YPREMA remporte l'appel d'offres du SYCTOM (mâchefers de l'usine d'Ivry)
- 9 mai 1994 ▶ Parution de la circulaire fixant les conditions de recyclage des mâchefers
- Juillet 1994 ▶ Obtention du premier arrêté préfectoral conforme à la circulaire
 - 1995 ▶ Mise en exploitation de la plateforme de Lagny
- 1996-1999 ▶ Participation au programme de recherche MACHROAD
 - 1998 ▶ Le SETRA¹⁷ élabore son guide technique sur les mâchefers
 - 1999 ▶ La plateforme de Lagny est certifiée ISO 9001 et ISO 14 001
- 2000 ▶ YPREMA remporte les appels d'offres des usines de Rungis, Montereau, Saint-Thibault
- 2000 ▶ YPREMA participe aux expérimentations de la Société française de céramique
- 2001 ▶ Achat de trois chevaux pour les former au halage de péniche
- 2002 ▶ Aménagement de Lagny 2
- 2003 ▶ YPREMA et MORONI remportent l'appel d'offres pour la gestion de la plateforme mâchefers de Reims Métropole
- 2003 ▶ YPREMA achète la péniche Guily Glaz, et fait construire la barge en aluminium Rosily
- Automne 2004 ▶ Premiers halages le long de la Marne

¹⁷ Service d'étude technique des routes et autoroutes

- 2004 - 2005 > Construction de la nouvelle unité de traitement de Lagny
- Juin 2005 > Démarrage de la plateforme de Reims
- 2006-2008 > YPREMA se désengage des mâchefers d'Ivry
- 2006 > YPREMA fait réaliser un second quai à Bonneuil pour les mâchefers de Rungis
- 2007 > Abandon du traitement de ces mâchefers d'Ivry
- 2007 > Grenelle de l'Environnement
- 2007 > Adhésion à la Charte Sables en Seine de l'UNICEM
- Juillet 2008 > La plateforme de Reims Métropole certifiée environnement 14001
- 2011 > Un arrêté revient sur la circulaire de 1994 : malgré leur traitement, les mâchefers conservent leur statut de déchets
- 2011 > Première CLEC sur la plateforme de Reims Métropole
- 2012 > Refus de répondre pour le renouvellement du marché de l'usine de Rungis
- 2012 > Signature de la Charte élaborée par Reims Métropole et la FRTP¹⁸ pour préserver les ressources naturelles et favoriser l'utilisation des matériaux recyclés
- 2012 > Création de l'ANGM
- 2013 > Achat de Qui de Saint Fiacre pour remplacer les chevaux précédents partis à la retraite
- 2013 > Adhésion du GIE YPREMA-MORONI à la charte Biodiver-cité
- Décembre 2015 > Décès de Philippe Moroni, associé d'YPREMA au sein du GIE à Reims
- 2016 > La plateforme de Reims est certifiée ISO 9001
- 2016 > Suspension du marché de l'usine de Montereau

¹⁸ Fédération régionale des travaux publics Champagne-Ardennes

*Tous mes remerciements à Claude Prigent et à Maryse Le Goff ;
à Sébastien Antonio pour son accueil sur le site de Reims et sa grande disponibilité tout au long
du travail ;
ainsi qu'à Sylvie Lopes et à toute l'équipe de Lagny-sur-Marne pour leur accueil.*

*Merci également à tous ceux qui ont accepté d'être interviewés pour la réalisation de ce livre :
à Reims : Sébastien Antonio et Esther Moroni du GIE YPREMA – MORONI
à Lagny : Thierry Haas, Yvon Liziard, Sylvie Lopes
à Bonneuil : Bonaventure Luséko N'Tangu
Pour le siège : Gérald Bertrand, Susana Mendes, Véronique Dehertogh, Sylvain Deleporte,
ainsi qu'Eric Morency.*

*Je tiens enfin à remercier tout particulièrement Didier Gueniffey et Reims Métropole pour avoir
accepté très aimablement d'apporter leur témoignage à cet ouvrage.*

Jeanne Leboulleux-Leonardi



www.j2-reliance.com



SIÈGE SOCIAL

7, rue Condorcet • 94437 Chennevières-sur-Marne cedex

Tél. : 01 49 62 01 23 • Fax : 01 45 93 25 74

Mail : siege.idf@yprema.fr

